



Oct-nov-déc 2013

N° 137

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Tout homme cria Noël !

Le monde, notre monde du XXI^e siècle, nous apparaît comme bien sombre. La société s'éloigne de plus en plus de la loi naturelle, c'est-à-dire du « mode d'emploi » que Dieu a donné à l'homme quand Il lui confia la Création. Et, chaque jour davantage, la quasi-totalité des institutions de la planète traduisent cet éloignement dans leurs corpus législatifs.

La nature étant gravement malade, il est vain de penser que la surnature puisse être indemne : l'Église, elle-même, semble, en quelque sorte, occultée, plongée dans l'ombre, à l'instar du soleil masqué par la lune lors des éclipses.

La tentation est grande, alors, de se replier sur soi, de se réfugier dans une sorte de *quarantaine* auto-imposée qui permettrait de ne fréquenter que des gens *fréquentables*. Outre qu'à ce jeu-là l'on finit toujours par excommunier même ses meilleurs amis, une telle attitude est incompatible avec la qualité de chrétien.

L'homme n'est pas un acteur passif de l'histoire, mais il n'est pas seul, non plus ! C'est, en quelque sorte, ce que nous rappelle la fête de Noël. Chaque année, l'Enfant Jésus vient combler l'humanité de Ses dons.

À elle de les accueillir avec reconnaissance ou... de les négliger, voire de les refuser !

Lors du sacre de Charles VII : « *tout homme cria Noël* ».

À nous d'agir pour que ce cri s'élève de nouveau sous les voutes de Reims !

À nous d'accueillir la grâce divine dont nous avons besoin dans cette action !

La Gazette Royale souhaite une excellente fête de Noël à

Monseigneur le Prince Louis, Madame la Princesse Marie Marguerite,

Monseigneur le Dauphin, Madame la Princesse Eugénie et Monseigneur le Prince Alphonse.

Elle leur présente ses vœux les plus respectueux pour la nouvelle année.

Dominique Coudé

La politique républicaine des moyens et la vacuité des fins

Il est frappant d'observer que nos gouvernants n'ont pour toute réponse, lorsqu'ils sont confrontés à un problème, que l'annonce de moyens nouveaux censés le résoudre.

Ainsi, lorsque le chômage détruit des régions entières, déstabilise les personnes et fait éclater les familles, la réponse est la création de nouveaux postes de fonctionnaires territoriaux dont l'activité aura pour effet tangible de freiner l'ardeur des entrepreneurs locaux qui pourraient créer de l'emploi et des richesses. Une autre réponse fut la loi sur les 35 heures, conçue comme accroissant la demande de nouveaux emplois, comme si l'emploi était un gâteau partageable entre une masse de travailleurs. Le résultat, on le connaît : il n'y a jamais eu autant de chômeurs !

De la même façon, lorsque la violence explose dans telle ou telle ville ravagée par la criminalité et les trafics de tous genres, la réponse est l'envoi de nouveaux fonctionnaires de police, comme si les centaines de milliers de policiers et de gendarmes ne pouvaient appréhender les quelques dizaines de milliers de voyous qui mettent les quartiers en coupe réglée, qui sont parfaitement connus, régulièrement interpellés et presque aussitôt relâchés. Le résultat est également bien connu : un pouvoir grandissant de ces groupes mafieux !

On peut également citer la crise de l'enseignement où, face à l'illettrisme grandissant, à la déculturation des jeunes générations et à l'inadaptation croissante de la formation à la demande du marché du travail favorisant le chômage, on imagine de créer des heures supplémentaires de présence dans les établissements scolaires. Et l'on utilise ce temps pour y inculquer la « loi du genre » ou y enseigner la fabrication de macramés, lorsqu'on ne fait pas repen-

tance sur l'histoire de France ou de la chrétienté.

Et que dire des fonds dégagés pour tenter d'apaiser telle ou telle région ou tel ou tel quartier en déversant d'abondantes subventions sur des entreprises non viables, des associations ou des animateurs de quartiers qui poursuivent souvent, comme véritable dessein, la repentance précitée en empêchant ainsi toute assimilation pour les jeunes nouveaux Français ?

Cette politique à courte vue, qui consiste à tenter de colmater, par l'apposition de pansements dérisoires, voire infectés, les brèches béantes du navire France qui s'enfonce inexorablement dans les abysses de la mondialisation, en continuant à chanter sur le pont les louanges de la république, cette politique anesthésie de moins en moins les Français, mais agrandit encore ces brèches en accroissant notablement et durablement le déficit du budget de l'État, malgré les hausses constantes d'impôts de toutes sortes.

Ne dites pas à nos gouvernants qu'il faudrait s'attaquer aux causes des maux que leurs poisons sont censés soigner ! Comment leur faire comprendre que pour créer de la richesse et des emplois, il faudra amoindrir la réglementation, les impôts et les charges qui pèsent sur les actifs, que pour faire retomber l'insécurité, il faut faire preuve de fermeté et d'exemplarité, que pour permettre aux nouveaux jeunes Français de s'assimiler, il faut leur vanter l'héritage de la France et de la civilisation qui l'a forgée, que pour permettre à tous les jeunes de s'intégrer au monde du travail et de faire leur vie d'adulte, il faut leur

enseigner avec vigueur les matières essentielles et leur vanter les mérites du travail et de la famille ?

Il est vain de prétendre à une telle prise de conscience des élites républicaines, comme il est vain de leur demander d'être exemplaires !

Pourquoi ? Parce qu'une telle prise de conscience supposerait que ces mêmes « élites » renoncent à ces fameuses « valeurs de la république », qui constituent leur seule « légitimité », et qui, en réalité, découlent toutes de cette imposture suprême de la trinité révolutionnaire : l'égalité.

Cette égalité, qui n'existe pas même dans la nature, érigée en principe social, conduit en fait à l'indifférenciation : il ne peut être distingué entre l'oisif et le laborieux, entre le délinquant et l'honnête homme, entre le jouisseur et l'homme de devoir, entre le Français et l'étranger. Tous ont les mêmes droits...

Cette indifférenciation, soutenue par l'autre « valeur » qu'est la liberté, érigée en principe « tous azimuts », conduit à refuser de distinguer entre le bien et le mal, ou plutôt, suprême imposture, à ne dénoncer comme tenants du mal que ceux qui tendent à s'opposer à cette indifférenciation mortifère.

Le génie maléfique de la révolution a certainement été de substituer cette égalité mythique à un principe unanimement chéri des hommes, la justice, qui, elle, suppose que chacun recueille le fruit de ses mérites en fonction de ce que la société reconnaît comme une fin juste, c'est-à-dire en adéquation avec le bien.

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Or, tant que ceux qui doivent prendre des décisions pour la conduite de la politique française se refuseront, au nom de leurs prétendues « valeurs », de reconnaître l'existence du bien et du mal, ils ne pourront, bien évidemment, placer la recherche du bien commun comme leur priorité, en privilégiant toujours ce qui est juste par rapport à ce qui est injuste, ce qui est bon par rapport à ce qui est mauvais pour le pays, alors

que c'est la seule fin d'une politique juste et efficace, c'est-à-dire légitime.

Mais la recherche du bien s'oppose au relativisme, au nominalisme. Elle suppose que l'on accepte de reconnaître l'autorité qui détermine le bien, et qui ne peut, pour s'imposer à tous, qu'être supérieure aux hommes, et donc être de nature divine. C'est pourquoi, la république, accouchée par la révolution, est, par essence, antichrétienne.

Aussi, tant que la France sera gouvernée par des hommes politiques qui prônent les « valeurs républicaines », elle ne pourra que continuer à s'enfoncer dans les sables mouvants d'une idéologie délétère, qui a été conçue comme l'expression de la négation des principes de civilisation qui l'ont forgée.

André Cerland

La vie parisienne : *Messe pontificale (?) pour l'anniversaire du marquis (?) de Olmetta*

Attaché à la Société du Cheval Français et Contrôleur de la Société des Auteurs dramatiques pendant 35 ans, chevalier de l'ordre national du Mérite et commandeur du Mérite agricole, chancelier (?) de l'Église catholique gallicane, Jean-Paul Chayrigues, « marquis » de Olmetta, fêtait, ce mercredi 30 octobre 2013, son 70^e anniversaire en l'église Sainte-Rita¹ dans le 15^e arrondissement de Paris.

« *Entre trompes de chasses, chasubles brodées, bedeau et encens, les personnalités du monde des arts, du spectacle, de la politique et de la littérature se pressaient dans une assistance nombreuse et de qualité, charmée par la beauté du cérémonial et la pompe de l'ancienne liturgie retrouvée...* ».

« ... *La cérémonie ne pouvait néanmoins s'achever sans un vibrant « Catholique et Français toujours », interprété d'une voix féminine magistrale entraînant un chœur enthousiaste* ».

« *Dans la grande tradition, les officiants et leurs servants prévenants coururent alors à la sacristie s'affairer au pot chaleureux qui devait clôturer ce moment d'intense communion très française* ».

« *Dans l'élégance et la simplicité d'une courtoise amitié, le champagne coula à flots et nous tous trinquâmes à l'éternelle jeunesse du marquis de Olmetta²* ».

« *Une coupe à la main, on pouvait reconnaître au débotté le fringant Michou³, roi des nuits montmartroises, le président Le Pen et sa séduisante épouse Jany, le virulent polémiste Patrick Gofman, de l'Écho parisien, Roland Hélie, pourfendeur insatiable des turpitudes mondialistes et directeur de la revue Synthèse nationale, Paul-Marie Coûteaux, au souverainisme chevillé au corps, Jean-Paul Rondeau, président de Mégara Finance, résistant de l'Algérie française et président d'honneur des Anciens du Lycée Lamoricière d'Oran, Pinatel, au trait acéré, tant d'autres aussi qu'on ne saurait tous citer ici, et cela sans compter l'écrivain Gabriel Matzneff⁴ qui avait quitté l'illustre aréopage peu avant les agapes* ».

« *Le parvis connut encore quelques prolongations animées et nous nous quittèrent (sic) tous le cœur enjoué d'une belle soirée passée dans la France que nous aimons* ».

« *Bon anniversaire, Marquis !* »⁵.

1) Il s'agit, en fait, de la « Cathédrale » de l'Église catholique Gallicane de Paris dont « Mgr » Dominique Philippe est l'Archevêque Primat (source : <http://eglisesainterita.free.fr>.)

2) « Collaborateur régulier » de la revue *Synthèse nationale*, le « marquis » aurait, paraît-il, quitté la franc-maçonnerie en 2005.

3) De son vrai nom Michel Georges Alfred Catty, Michou est le directeur du *Cabaret Michou*, au n° 80 de la rue des Martyrs à Paris. Il « adopte une apparence vestimentaire extravagante... et ne fait pas mystère de son homosexualité » (source : <http://fr.wikipedia.org>).

4) Écrivain issu d'une famille de hobereaux russes émigrée en France, Gabriel Matzneff a collaboré à de nombreux organes de presse : *Aux Écoutes*, *La Nation Française*, *Pariscope*, *Le Quotidien de Paris*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *La Revue des Deux Mondes*, *Le Choc du mois*, etc. En 1974, il publie un essai, *Les moins de seize ans*, dans lequel il expose son goût pour les « jeunes personnes », soit les mineurs des deux sexes. Gabriel Matzneff revendique pour lui la qualification de « pédéraste », soit un « amant des enfants ». En 1990, il publie *Mes amours décomposées*, son journal intime pour les années 1983-1984, dans lequel il évoque sa vie quotidienne, ses amours avec de multiples partenaires dont plusieurs adolescentes. Le psychanalyste Pierre Lassus a plusieurs fois dénoncé la complaisance culturelle et médiatique dont bénéficie Gabriel Matzneff, faisant campagne en 2000 pour que l'écrivain n'obtienne pas le *Prix de l'Académie française*, qu'il n'a effectivement pas obtenu. (source : <http://fr.wikipedia.org>)

5) Source : <http://synthesenationale.hautetfort.com> et <http://librattitude.blogspot.fr>.

Christine de Pisan

Un aspect de la pensée politique française sous Charles VI

À la fin du mois de juin 1940, les restes d'une division légère mécanique (D.L.M.), grande unité de cavalerie motorisée, stationnent à Ribérac ; un médecin auxiliaire appartenant à cette division se souvient qu'en cette petite ville de Dordogne est né, vers le milieu du XII^e siècle, un poète complètement oublié, nommé Arnaud Daniel et, l'écrivain qu'il est « dans le civil » va longuement méditer sur ce troubadour, vivement admiré par Dante et par Pétrarque et aussi sur son temps qui est celui de la naissance et de l'épanouissement d'une première littérature française. Par delà le « *drame de la Patrie percée et de tant de témoins de la grandeur française abandonnés derrière nous* », il va voir soudain son esprit « *tout occupé de cette période extraordinaire qui couvre la fin du règne de Louis VII et la première part du règne de Philippe Auguste... âge d'or de la littérature française médiévale* » ; il estime qu'il y a là, « *à cette heure terrible, le réconfort, le viatique nécessaire et grisant* » et qu'il est essentiel de se souvenir de ce temps où la France était « *la mère de la poésie européenne, imitée de nos poètes* » et il demande aux poètes français de son temps de « *puiser en ceci l'orgueil nécessaire à notre destinée* », préparant une « *véritable AUBE française qui ne connaît pas les frontières et se lèvera si haut qu'on la verra du bout du monde* »¹.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'auteur de cette « Leçon de Ribérac » se nomme Louis Aragon qui, un an plus tôt, était le directeur d'un quotidien communiste parisien, interdit en septembre 1939. Aurait-il complètement ou partiellement renié ses engagements politiques ? Il est impossible de le savoir. Quoi qu'il en soit son exposé repose sur une très bonne connaissance d'une littérature actuellement presque complètement ignorée, victime de ce que Ronsard, en l'occurrence bien mal inspiré, nommait « *VILAIN MONSTRE IGNORANCE* »², parlant du Moyen Âge qu'il ne connaissait pas. Cette formule convient, en revanche, fort bien à toutes les victimes de la décadence de l'enseignement sous la V^e République. Peu à peu, insensiblement, la France perd son identité, la connaissance de sa langue, de son histoire, de son patrimoine littéraire et la période médiévale n'est plus seule à en souffrir. Qui connaît aujourd'hui Christine de Pisan ?

Il s'agit de la première femme de lettres française. Avant elle, il y a eu, toutefois, celle que l'on nomme « Marie de France » dont l'existence se situe dans la seconde moitié de ce XII^e siècle célébré par Aragon, mais nous ne savons à peu près rien d'elle en dehors ce qu'elle nous dit d'elle-même : « *Marie ai nom, si sui de France* ». Son œuvre unique, semble-t-il, est un recueil de « *lais* », poèmes assez courts, souvent inspirés des contes bretons et notamment de la légende de Tristan et Yseult³. Mais quelles que soient les qualités de ces poèmes, Christine de Pisan, qui apparaît deux siècles plus tard, occupe une place infiniment plus importante, tant par l'ampleur et la diversité de son œuvre que par le rayonnement de celle-ci en France, mais aussi à l'étranger. Cette place, elle l'a conquise par son talent et par son intelligence ; elle a réussi à s'imposer dans le milieu universitaire parisien, fort peu féministe ; elle s'y est fait, certes, des ennemis, mais l'un d'eux s'est vu contraint de reconnaître en elle une « *femme de grand esprit* », capable de tirer « *une balle par-dessus les tours de Notre-Dame* »⁴.

Que savons-nous d'elle, de sa vie, de son œuvre ? Beaucoup de choses, nous le verrons ; nous disposons même d'une iconographie assez riche. Mais il faut d'abord rappeler en quel temps elle a vécu, il y a plus de six cents ans. Nous évoquerons donc, tour à tour, une femme dans son temps, dans sa vie et dans son œuvre.

I - Une femme dans son temps

« *Christine de Pisan, témoin de son temps* », écrit avec raison le dernier en date de ses biographes⁵. Née en Italie, elle vit en France à partir de 1368, son père étant devenu un proche du roi Charles V ;

dès son enfance, elle se trouve dans une famille vivant dans l'entourage immédiat d'un monarque dont elle écrira plus tard les « *fais et bonnes mœurs* ». La France connaît alors une période de re-

dressement, succédant aux plus dures épreuves. La guerre franco-anglaise, tout d'abord, marquée par une série de défaites : bataille de l'Écluse, en juin 1340, donnant

(Suite page 5)

1) Aragon Louis, *La leçon de Ribérac et l'Europe française*, « Fontaine », Alger, n° 14, avril-mai 1941, pp. 286-304. Fondée en 1939 par Max-Pol Fouchet, cette revue, après l'armistice, n'est diffusée qu'en zone libre et dans l'Afrique française du Nord ainsi qu'en Suisse (« Fontaine », op. cit., in fine : liste des libraires diffusant la revue). Sur l'ambiguïté, possible mais point du tout certaine, de la « Leçon », voir : Daix Pierre, *Les Lettres françaises. Jalons pour l'histoire d'un journal 1941-1972*, Tallandier, 2004, pp. 156-163.

2) Expression citée par Gustave Cohen, *La grande clarté du Moyen Âge*, Gallimard, 1945, p. 12.

3) *Les Lais de Marie de France*, Traduits de l'ancien français par Pierre Jonin, Honoré Champion, 1981.

4) Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, Calmann-Lévy, 1982, p. 129.

5) Autrand Françoise, *Christine de Pisan. Une femme en politique*, Fayard, 2009, p. 167.

(Suite de la page 4)

à l'Angleterre la maîtrise de la mer et lui offrant durablement la possibilité de porter la guerre sur le continent, ce qu'elle va faire quelques années plus tard. En 1346, le fils aîné d'Édouard III d'Angleterre inflige au roi de France Philippe VI, dont les forces étaient cependant très supérieures en nombre, une sanglante défaite ; c'est le désastre de Crécy, suivi dix ans plus tard, par celui de Poitiers, en septembre 1356⁶, à l'issue duquel Jean le Bon tombe en captivité. « *Plus de roi, plus d'armée, plus d'argent* », résumera un historien⁷. Telle est la situation dont hérite le très jeune duc de Normandie, Dauphin de France et régent du royaume en l'absence de son père. En ce milieu du XIV^e siècle, la France souffre de tous les maux que, dans l'Église d'autrefois, on priait Dieu d'épargner à ses fidèles : « *A peste, fame et bello, libera nos Domine* » (*De la peste, de la famine et de la guerre, délivrez-nous Seigneur*), disait-on chaque année lors de trois processions, dites des Rogations. Nous venons d'évoquer la guerre qui, la première, entre en scène. La peste surgit en France à partir de la fin de 1347 : cette effroyable épidémie se propage rapidement dans tout le royaume, comme dans la plus grande partie de l'Europe ; on estime qu'en un an le royaume de France pourrait avoir perdu le tiers de sa population⁸ ; la population de Paris aurait diminué de plus de moitié entre 1328 et les premières années du XV^e siècle⁹. Enfin, conséquence de la « peste

noire » et aussi de la guerre, la disette, sinon la famine, apparaît en diverses régions.

De surcroît, au lendemain de la bataille de Poitiers, l'institution monarchique est vivement contestée à Paris, au sein des États généraux, sous l'influence de deux hommes, Robert Lecoq, évêque de Laon et Étienne Marcel, prévôt des marchands de la capitale du royaume. L'héritier du trône saura triompher de cette première révolution parisienne : avec autant d'intelligence que d'énergie, il fait face à une situation sans précédent ; il gagne du temps, tout d'abord ; puis, il s'éloigne de Paris pour reprendre sa liberté et, en s'appuyant sur la province où il trouve des soutiens et des ressources, il sauve la monarchie et le royaume, incarnant « *la sagesse au pouvoir* »¹¹ ; il est à l'origine d'un remarquable redressement politique et militaire. Mais, après la mort prématurée de ce roi en 1380 - il n'a que quarante-quatre ans ! - la France connaît de nouvelles épreuves. Les premières sont communes à toute l'Europe ; elles commencent dès 1378 avec ce que l'on appelle le « grand schisme » qui bouleverse la vie de l'Église : c'est la coexistence de deux papes, l'un français, Clément VII, siégeant en Avignon et soutenu par Charles V, et l'autre, italien, Urbain VI, établi à Rome ; cette situation ne laisse pas de troubler profondément les consciences ainsi que les relations internationales¹².

Deux ans plus tard, Charles VI n'ayant que douze ans, une régence s'ouvre mais assez mal organi-

sée, entre les mains ambitieuses et rivales des trois oncles du roi, Louis d'Anjou, Jean de Berry et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, auxquelles s'ajoutent celles de Louis de Bourbon, cousin et beau-frère de Charles V. Nous avons, pour la première fois en France, une sorte de régence collégiale, même si Louis d'Anjou dirige en principe le gouvernement. C'est « *le temps des princes* »¹³ qui est, tout de même, dans le prolongement du règne de Charles V, celui du retour à une certaine prospérité : on parle de « *trente glorieuses* » pour désigner les années allant de 1385 à 1415¹⁴. En 1388, le jeune Charles VI décide de prendre lui-même les rênes du pouvoir ; il remercie ses oncles et fait appel à ceux qui avaient servi son père. Tout semble aller pour le mieux. Selon un contemporain, Michel Pintoin, religieux de l'Abbaye royale de Saint-Denis, auteur d'une « *Chronique* » dont M. Guenée a montré l'importance et la valeur, les « *meilleurs juges* » estimaient que la gloire du jeune monarque allait « *se répandre dans tout l'univers* »¹⁵. Mais, en août 1392, soudainement, le malheur s'abat sur le roi et sur la France : c'est la maladie mentale de Charles VI à laquelle les médecins ne comprennent rien et dont il ne guérira jamais, tout en connaissant de nombreuses périodes de rémission, pendant lesquelles son comportement redevient normal ; c'est sans doute à cause de l'existence de celles-ci, dont M. Guenée a pu dresser une liste exhaustive, qu'il

(Suite page 6)

6) « *La bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356... répétition de la bataille de Crécy, mais plus confuse encore et plus désastreuse* » (Calmette Joseph, *Charles V*, Fayard, 1945, p. 68).

7) Calmette, *Charles V*, op. cit., p. 78.

8) Theis Laurent, *Histoire du Moyen Âge français. Chronologie commentée*, Perrin, 1992, p. 280.

9) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 181-182.

10) Calmette, *Charles V*, op. cit., pp. 78-141.

11) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp 210 et sq.

12) Calmette, *Charles V*, op. cit., pp. 350-361 et Autrand, *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 208-210.

13) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 201.

14) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 191-194. Voir, dans le même sens, Guenée Bernard, *La folie de Charles VI le Roi Bien Aimé*, Perrin, 2004, p. 5.

15) Guenée, *La folie...*, op. cit., p.8.

(Suite de la page 5)

n'a jamais été déposé, car le droit romain, redécouvert au XII^e siècle, ignore la notion moderne d'interdiction des incapables majeurs¹⁶. Brutalement frappée « *au chief* », c'est-à-dire à la tête selon l'expression de Froissart, la France, « *colonne de chrétienté* », pays de « *biens, de richesses, de foi* », comme l'écrit Honoré Bovet, Bénédictin¹⁷, va, peu à peu, s'abandonner à une terrible guerre civile opposant les Armagnacs aux Bourguignons dont les affrontements, encore qu'ils fassent trêve parfois, affaiblissent gravement le royaume, ce dont l'étranger va profiter. En 1415, le roi d'Angleterre décide de rouvrir les portes de la guerre ; il veut légitimer son pouvoir par une victoire sur la France ; il débarque en Normandie à la tête d'une force militaire peu nombreuse mais puissante, constituée principalement d'archers, mercenaires bien entraînés, bien payés, bien nourris et bien armés, dont on a pu dire qu'ils étaient des tueurs plus que des hommes de guerre, à la différence des chevaliers français qu'ils vont affronter¹⁸. Les hostilités commencent par la prise d'Harfleur, après un mois de siège ; c'est une victoire coûteuse et Henri V décide, tout en conservant sa conquête, précieuse tête de pont sur le continent, de regagner son île avec des troupes dont l'état sanitaire est mauvais. Mais, il se heurte à l'armée du roi de France, le 25 octobre à Azincourt ; les Fran-

çais sont beaucoup plus nombreux que leurs adversaires mais ils vont être littéralement taillés en pièces, laissant sur le terrain près de cinquante mille hommes. La plupart n'ont pas été tués au combat, mais mis à mort sur l'ordre du roi d'Angleterre, ne faisant grâce qu'aux ducs d'Orléans et de Bourbon ainsi qu'à quelques seigneurs importants dont il veut tirer rançon ; après cette victoire, suivie d'un crime de guerre, probablement sans précédent dans l'Europe chrétienne, Henri V quitte la France provisoirement¹⁹. Il s'allie à Jean sans Peur, chef du parti bourguignon, avec l'aide duquel il entend poursuivre ses desseins ; les « *bourguignons* » dominent Paris et les grands corps de l'État, le Parlement et l'Université, se sont ralliés à eux. En 1420, le traité de Troyes organise l'union des couronnes de France et d'Angleterre au profit d'Henri VI de Lancastre, fils d'Henri V et de Catherine de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière²⁰. Ce traité entre en vigueur en 1422, après la disparition, à moins de deux mois d'intervalle, de Charles VI et d'Henri V.

Est-ce la fin de la France ? Non, car le Dauphin Charles, irrégulièrement exhéredé à Troyes, se proclame à son tour roi de France à Bourges où il s'est établi, poursuivant, par ailleurs, la guerre contre les Anglais envahisseurs. Il y a donc deux rois en France, comme il y avait eu deux papes dans la chrétienté, mais, Henri VI, roi de

France et d'Angleterre, n'étant qu'un enfant en bas-âge, une double régence est instaurée, confiée au duc de Bedford pour les affaires du continent et à l'évêque de Winchester pour les affaires d'Angleterre. En France, guerre civile et guerre étrangère se poursuivent et, en même temps, l'anarchie règne en diverses régions, notamment aux environs de Paris comme l'atteste, par exemple, l'auteur, resté anonyme, d'un « *Journal* » tenu régulièrement par un bourgeois de la capitale²¹.

La situation tragique du royaume conduit les intellectuels à s'interroger et ceci est à l'origine d'un très remarquable essor d'une pensée politique française dont on a fini par reconnaître l'existence et l'importance à la fin du XX^e siècle, comme en témoignent les travaux de M. Krynen²² et aussi l'« *Histoire de la pensée politique médiévale* », œuvre collective publiée à Cambridge en 1988 sous la direction de M. Burns²³. En marge de ses aspects purement littéraires, l'œuvre de Christine de Pisan s'inscrit dans ce contexte. Les multiples épreuves marquant le règne de Charles VI engendrent un appel à un pouvoir tutélaire, réparateur, monarchique dont Charles V a donné le modèle. L'institution monarchique, par delà son affaiblissement momentané, paraît seule capable de s'imposer au-dessus des intérêts particuliers, des forces éparses, des factions ; on voit s'affirmer une

(Suite page 7)

16) M. Guinée écrit : « *La maladie de Charles VI avait posé un problème insoluble. Le roi inutile n'a pas été déposé parce que personne, ni hors du royaume ni dans le royaume, n'avait les moyens juridiques ou politiques de le déposer, ni même de gouverner à sa place. La déposition... s'était révélée impossible, à supposer qu'elle ait jamais été envisagée par certains* » (Guinée, *La folie...*, op. cit., pp. 232-233). Le droit romain, auquel on s'est certainement référé, a toujours considéré le fou « *mente captus* », comme pleinement capable lorsqu'il agit dans des intervalles de lucidité ; seuls les actes passés par lui en état de démence pouvaient être annulés.

17) Guinée, *La folie...*, op. cit., p. 7.

18) Selon l'expression de l'un des intervenants à l'émission documentaire sur Azincourt diffusée par la chaîne ARTE le 27 novembre 2004.

19) Favier Jean, *La guerre de cent ans*, Fayard, 1986, pp. 438-442.

20) Favier Jean, *La guerre de cent ans*, op. cit., pp. 443-455.

21) *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII*, Préface et notes d'André Mary, Paris, Chez Henri Jonquière, 1929 - *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1439*, Texte original et intégral présenté et commenté par Colette Beaune, Livre de Poche (« *Lettres gothiques* »), 1990.

22) Krynen Jacques, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440). Étude de la littérature politique du temps*, Paris, 1981, et du même : *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIII^e-XV^e siècles*, Paris, 1993.

23) Burns James Henderson (sous la direction de), *Histoire de la pensée politique médiévale 350-1450*, Cambridge, 1988, et Paris, P.U.F., 1993.

(Suite de la page 6)

très grande fidélité à l'image du roi associée à une recherche d'une définition doctrinale de son pouvoir de plus en plus affinée. Parmi

ces auteurs, trois personnalités de première importance apparaissent : Philippe de Mézières, homme de guerre, conseiller de Charles V²⁴, Jean Gerson, homme d'É-

glise²⁵ et Christine de Pisan ; tous se sont connus autour de Charles V et de Charles VI.

II - Une femme dans sa vie

La vie de Christine de Pisan nous est connue principalement par ses œuvres ; elle parle « volontiers » d'elle-même²⁶, en particulier dans le *Livre du chemin de longue étude* (1402), dans le *Livre de mutation de fortune* (1404) et dans *l'Avison Christine* (1405). Elle se présente avec humilité dans son *Livre de Paix*, de 1414 : « Moi, femme simple et ignorant, en qui n'a science ne savoir »²⁷. En réalité, elle a cessé depuis longtemps d'être ignorante, ayant largement puisé à ce qu'elle appelle « la Fontaine de grand Prix », c'est-à-dire la fontaine du savoir, de la science, dont elle dit « Plus la désire que rien terrestre » (que quoi que ce soit de terrestre)²⁸.

Née « femme ytalienne » à Venise, en 1364, son père étant conseiller de la « Sérénissime République », depuis peu d'ailleurs : Tommazo de Pizzano est originaire des environs de Bologne (Pizzano est une localité voisine, à ne pas confondre avec Pise)²⁹ ; sa fille le présente ainsi :

« Riche fut de grand savoir
Et merveilleux fut son avoir
De ce ont maint oui parler...
Entre les princes bien venu
Était aimé et cher tenu »³⁰.

À Bologne « la grasse » (l'opulente), se trouve la pre-

mière des universités d'Europe ; on y enseigne le droit romain depuis 1119, mais aussi la théologie et la médecine ; c'est cette dernière discipline qui attire Thomas de Pisan ; il va l'étudier pendant huit ans avant de l'enseigner durant trois années. Selon les critères du temps, il est à la fois un médecin et un astrologue et les prédictions de ce dernier s'accomplissent souvent ; sa réputation le conduit à Venise mais, peu après la naissance de sa fille, il reçoit des invitations de deux monarques désireux de le voir se rendre auprès d'eux : Louis I^{er} de Hongrie et Charles V de France ; la générosité du premier est notoire, mais Thomas choisit de retenir l'offre du second, parce que l'université de Paris est devenue la plus prestigieuse de toutes. On disait en ce temps : « L'Italie a la Papauté. L'Allemagne, l'Empire. La France, l'Université ». Thomas obtient de la « Seigneurie » un congé d'un an, laissant sa famille à Bologne, mais Charles V lui demande de demeurer définitivement auprès de lui, avec les siens, prenant à sa charge les frais du voyage et du déménagement. Dès son arrivée, la famille est présentée au roi ; elle s'installe à l'hôtel de Saint-Pol, déjà attribué par ce dernier à son conseiller « très spécial, privé et cher tenu ». Le roi ne ces-

sera jamais d'assurer très largement la « pourvoyance » de celui qu'il appelle son « *amé philosophe* ». L'enfance de Christine se poursuit sur les rives de la Seine, « sans recevoir », dira-t-elle plus tard, « *griefs ni offenses* »³¹. Cependant les parents sont en désaccord au sujet de l'éducation de leur fille. Christine nous dit que sa mère aurait voulu qu'elle ne s'occupât que de « *fillasses* », c'est-à-dire de travaux exercés habituellement par les femmes, tels que filer la laine, coudre ou broder. Thomas est d'avis contraire ; il estime que la femme n'est pas intellectuellement inférieure à l'homme ; il n'est « *pas d'opinion* », dira Christine, que « *les femmes vaillent pis par science* » ; il a d'ailleurs établi un horoscope déterminant « *le chemin où, par nature et constellation* », sa fille est « *encline* », savoir « *amour d'étude* »³², ce qui se révélera pleinement exact : « *Dame Nature* » que la fille du conseiller de Charles V désignera comme sa mère, lui a mis sur la tête « *noble chapel* » (chapeau) de grand prix, orné de pierres précieuses qui se nomment : « *Discrétion, Considération, Rétentive et Mémoire* », ce que l'on peut traduire par sagesse, prudence, mémoire et bon sens. Christine n'entrera pas à l'Univer-

(Suite page 8)

24) Mézières Philippe de, 1327-1405, homme de guerre et administrateur ; chancelier du royaume de Chypre en 1358-1359. Conseiller de Charles V qui lui confie l'éducation du dauphin. Auteur de plusieurs ouvrages dont le *Songe du vieil pèlerin*, offert à Charles VI pour ses vingt ans. De cet essai politique de grand intérêt n'existe qu'une seule édition moderne publiée à Cambridge en 1969.

25) Gerson Jean (Jean Charlier, dit), 1363-1429, universitaire, théologien et prédicateur, auteur d'une œuvre d'une grande ampleur publiée en dix volumes, de 1960 à 1973, par Mgr Glorieux. Homme d'Église, il n'en est pas moins très soucieux du sort du royaume de France, se demandant publiquement, dès 1395, comment Dieu peut y souffrir « *telle affliction* ».

26) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 13.

27) Cité par Marguerite Favier, *Christine de Pisan. Muse des cours souveraines*, Lausanne, Éd. Rencontre, 1967, p. 199.

28) Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 17-19.

29) Favier Marguerite, *Christine de Pisan...*, op. cit., p. 19, et Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 14-17 et 22-25.

30) Cité par Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, op. cit., p. 13.

31) Favier M., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 37 et s.

32) Favier M., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 48-49.

(Suite de la page 7)

sité où les femmes n'ont pas accès et elle déplorera ce qu'elle a perdu « *par faute d'apprendre* », mais elle a recueilli de son père beaucoup plus qu'elle ne le dit :

« *Des raclures et des paillettes
Des petits deniers, des maillettes
Tombées de la très grande richesse
Dont il avait à grandes largesses* ».

Thomas veut que sa fille « *se sache entendre de toutes choses* » ; il lui donne en exemple une Bolognaise, la « *Novella* », fille d'un légiste, autorisée à « *lire aux écoles* » lorsque son père est empêché de le faire³³. Mais Christine n'enseignera jamais à l'Université. En 1379, à quinze ans, elle épouse Étienne Castel (ou du Castel) dont elle nous a laissé ce portrait : « *jouvencel bel et plaisant, sage et courtois, sachant sagement mener sa nef* ». Ce mariage est conseillé par le roi dont le jeune marié est devenu l'un des principaux collaborateurs : il est, en effet, l'un des quatre secrétaires du monarque dont il a comparé le rôle à celui des « *quatre évangélistes, ces secrétaires de Dieu* »³⁴. Les fonctions d'un « *notarius regis* », notaire du roi, sont effectivement de première importance ; il travaille directement sous les ordres du chancelier ; il rédige les lettres les plus secrètes (clerc du secret) ; il doit aussi accompagner le roi dans ses déplacements. Ce mariage est heureux, selon le témoignage de Christine³⁵.

Mais la « *roue de la fortune* » commence à tourner. La mort du roi, en septembre 1380, a pour conséquence une réduction des gages payés à Thomas de Pisan et leur paiement est effectué irrégulièrement, désormais. En revanche, du Castel conserve ses fonc-

tions auprès de Charles VI. Puis, en 1385, c'est la mort de Thomas de Pisan et, en 1389, Étienne du Castel disparaît à son tour, victime d'une épidémie, enlevé « *en fleur de jeunesse* », écrira son épouse : il n'a que trente-quatre ans ; sa veuve se trouve seule avec trois jeunes enfants ; elle est accablée de douleur, « *plus désirant mourir que vivre* » et pressentant « *le flot de tribulations qui sur elle accourait* »³⁶.

Christine de Pisan va se ressaisir ; elle écrira dans sa « *Vision* » : « *Or me convint mettre mains à œuvre, ce que moi, nourrie en délices et mignotements, n'avait appris et être conduisresse de la nef demeurée en la mer, en orage et sans patron* »³⁷. La situation matérielle de la famille est très compromise. La prodigalité de Thomas de Pisan n'a pu être compensée par la prudence de son gendre. La jeune veuve - elle ne voudra jamais se remarier - se retrouve selon son expression « *six fois elle-même* », voulant dire qu'elle doit pourvoir aux besoins de ses enfants mais aussi de sa mère et de ses deux frères, jusqu'au moment où ces derniers repartiront en Italie (en 1394). Il faut réduire le train de vie, faire face à de nombreux créanciers, vendre des terres et des meubles précieux apportés de Venise, soutenir divers procès ; il faudra de longues années pour obtenir du trésor public les sommes restant dues à Étienne du Castel. Entre temps, Christine va découvrir en elle et utiliser une « *arme secrète* », selon l'expression de Régine Pernoud ; il s'agit de la poésie à laquelle elle s'adonne à partir de 1390 : à cette date elle présente une première « *ballade* » qui est bien accueillie dans un concours.

Elle en compose une centaine d'autres ; l'« *écriture* », comme l'on aime à dire aujourd'hui, est pour elle un dérivatif, mais aussi une source de plus en plus précieuse de revenus. En même temps, elle s'engage dans ce qu'elle appelle « *chemin de longue étude* » : « *Adonc je clos mes portes et vous happai ces beaux livres et volumes* »³⁸. Ces livres sont ceux de la bibliothèque paternelle mais aussi de la bibliothèque royale, fondée par Charles V, et dont elle connaît très bien le conservateur, Gilles Malet, qui gardera son poste jusqu'à sa mort en 1411³⁹. Christine de Pisan envisage d'écrire autre chose que des poèmes : « *Je veux que de toi naissent nouveaux volumes qui au temps à venir et perpétuellement présenteront au monde ta mémoire devant les princes* » ; elle n'ignore pas les difficultés de la tâche qu'elle s'est donnée : « *En joie, tu enfanteras de ta mémoire, nonobstant le labour et le travail* » ; elle ajoute que, comme la femme qui vient d'accoucher oublie son mal en entendant le cri de son enfant, elle oublie « *travail et labour en face de ses livres* »⁴⁰.

Dès 1396, l'écrivain commence à connaître la récompense matérielle de son travail : ses poèmes se répandent, tout d'abord dans l'entourage de la reine Isabeau de Bavière et du duc d'Orléans ; leur succès est dû, sans doute, au talent de l'auteur, mais aussi au souvenir de son père - dont elle porte toujours le nom - et à celui de son mari ; il s'explique aussi - comme elle nous le dit elle-même - par sa qualité de femme : c'était « *chose non usagée que femme écrive* » et, en tout cas, qui ne s'était jamais vue depuis Marie de France au

(Suite page 9)

33) Favier M., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 49.

34) Du Castel Mme Étienne, *Ma grand-mère Christine de Pisan*, Hachette, 1936, p. 49.

35) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 26-41.

36) Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 45-46.

37) Cité par Du Castel Mme Étienne, *Ma grand-mère...*, op. cit., p. 66.

38) Cité par Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, op. cit., p. 79.

39) Favier M., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 43 et Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 80, 221 et 231.

40) Cité par Favier M., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 54.

(Suite de la page 8)

XII^e siècle.

Le comte de Salisbury, venu en France pour le mariage du roi Richard II avec Isabelle la fille de Charles VI, emporte en Angleterre le recueil de poèmes de Christine de Pisan ; cette dernière lui confie son fils aîné, Jean du Castel, qui restera trois ans Outre-Manche ; ses œuvres poétiques, très appréciées par Salisbury, sont traduites en langue anglaise⁴¹.

À l'aube du XV^e siècle, Christine de Pisan compose deux écrits destinés à l'éducation de son fils revenu d'Angleterre : les « Enseignements moraux » et l'« Épitre d'Othéa » (1400 et 1401). L'« Épitre » est sa première œuvre en prose dont on connaît 47 manuscrits, preuve d'une assez importante diffusion ; on a même cru devoir parler à ce propos de « best seller du XV^e siècle »⁴², affirmation pour le moins discutable, tant dans la forme, empruntée au « franglais » du XX^e siècle, que dans le fond, car il n'y a pas de commune mesure entre les publications du temps, faites de manuscrits recopiés un à un, et celle des livres imprimés aujourd'hui.

Les ouvrages de Christine de Pisan - exception faite de ceux qu'elle destine à son fils - sont habituellement dédiés au roi, à la reine, aux « princes des fleurs de lys », en particulier à Louis d'Orléans et à Philippe de Bourgogne ; ce dernier a pris l'auteur « à amour, par l'accointance » (familiarité) « de ses... livres et volumes » et il prend en charge Jean du Castel de retour en France en compagnie du roi d'Angleterre Richard II qui a été renversé et mis à mort par ses sujets. Philippe

de Bourgogne demande à Christine de Pisan de « ramener à mémoire les vertus et les faits du très serein prince » son frère, le feu roi Charles V ; dans ce but, il fait mettre à sa disposition un certain nombre de documents officiels. C'est ainsi que va être élaboré le « Livre des faits et bonnes mœurs du Sage Roi Charles V », dont Philippe le Hardi ne connaîtra que la première partie, achevée en 1404, année de sa mort⁴³. Mais Jean sans Peur, fils aîné de Philippe accorde à son tour sa protection à l'auteur qui voit, dans l'un, puis dans l'autre, l'homme capable d'être le « mentor » - selon le mot de Claude Gauvard - du malheureux Charles VI. Assez vite, cependant, Christine de Pisan se détourne du nouveau duc de Bourgogne au profit du second des frères de Charles V, Jean de Berry, auquel elle adresse la plupart de ses écrits politiques jusqu'en 1414. En 1405, toutefois, c'est à la reine Isabeau de Bavière qu'elle envoie une « Épitre » ; cet écrit, assez court, n'est pas une œuvre de commande, ni destinée à obtenir une gratification quelconque ; c'est un acte politique qui a un objet précis et important : attirer l'attention de la reine - que la fille de Thomas de Pisan connaît fort bien - sur la nécessité d'empêcher à tout prix l'affrontement entre les partisans armés de Louis d'Orléans et de son neveu Jean sans Peur ; une paix est conclue le 16 octobre 1405 entre les deux princes, à laquelle Christine de Pisan paraît avoir « contribué de manière efficace », a écrit Claude Gauvard. La guerre civile marque un « temps d'arrêt », mais la paix reste menacée. Il y a lieu de souligner que, pour la première fois

peut-être en France, un écrivain est intervenu directement dans l'histoire, non pour la dire ou pour la commenter, mais pour l'orienter et pour la faire, en s'appuyant sur sa notoriété, sur ses relations avec la reine et dans les deux partis. Et cet écrivain est une femme⁴⁴. La trêve sera de courte durée ; elle sera rompue dès 1407 par l'assassinat de Louis d'Orléans sur l'ordre de Jean sans Peur. Christine de Pisan se sépare définitivement de lui, mais elle ne renonce pas à lutter contre la guerre civile : le 23 août 1410, elle envoie à la reine Isabeau et au duc de Berry des « Lamentations » : « Hé ! Reine couronnée de France ! dors-tu adès ? » (sans cesse, sans interruption) et « Viens donc, viens, noble duc de Berry, prince et de haut excellence et suis la loi divine qui commande paix », s'écrie « Christine, pauvre voix criant en ce royaume, désireuse de paix et du bien de vous tous »⁴⁵. À nouveau l'écrivain paraît avoir réussi : un nouvel accord entre Armagnacs et Bourguignons est proclamé à Pontoise, en 1413⁴⁶. Christine rédige alors une sorte de manifeste en faveur d'une réconciliation nationale : le « Livre de Paix », dédié au duc de Berry, en 1414. Mais l'année suivante, le roi d'Angleterre reprend la guerre contre la France comme Christine de Pisan l'avait annoncé dans ses « Lamentations »⁴⁷ ; momentanément rassemblés contre l'envahisseur, les Français recommencent à s'entretuer après Azincourt ; en 1418, les Bourguignons entrent dans Paris où ils massacrent « ces chiens traîtres Arminacs »⁴⁸.

La situation du royaume semble

(Suite page 10)

41) Favier M., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 57-71.

42) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 116.

43) Favier M., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 71-72.

44) Gauvard Claude, *Christine de Pisan a-t-elle eu une pensée politique ?*, « Revue Historique » n° 508, octobre-décembre 1973, pp. 417-430. Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 269-271.

45) Cité par Du Castel Mme Étienne, *Ma grand-mère...*, op. cit., pp. 156-160

46) Du Castel Mme Étienne, *Ma grand-mère...*, op. cit., p. 161 et Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 175-177.

47) « Et en surquetout les Anglais, par de côté, qui parferont l'échec et mat, se Fortune y consent ». Cité par Du Castel Mme Étienne, op. cit., p. 157.

48) Du Castel Mme Étienne, *Ma grand-mère...*, op. cit., pp. 170-191 - Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 103-109 et 438-443.

(Suite de la page 9)

désespérée. Christine de Pisan, dont la vie est menacée comme celle de Gerson, renonce à l'idée de ramener ses compatriotes à la raison par ses écrits. Elle se retire dans un couvent, à Poissy, où sa fille Marie est religieuse ; elle connaît donc déjà ce lieu qui va

être pour elle un refuge ; on y trouve aussi Marie de France, fille de Charles VI, vouée à Dieu par sa mère parce que née au lendemain de la première crise de ce dernier, et qui en a été la prieure. C'est à Poissy que Christine de Pisan va achever son existence ; son fils, en 1418, rejoint le Dau-

phin Charles à Bourges : elle a peut-être continué à écrire, mais, en tout cas, elle a cessé de « publier » quoi que ce soit entre 1418 et 1428. Sa dernière œuvre connue date de 1429, c'est le « Ditié à la Pucelle » dont il sera parlé plus loin⁴⁹.

III - Une femme dans son œuvre

« *Les poètes ne meurent jamais* », aimait à dire Jean Cocteau. L'œuvre de Christine de Pisan lui survit, encore qu'elle ait été longtemps oubliée et délaissée. Nous en avons déjà rencontré plusieurs éléments, inséparables du récit de sa vie. Elle est de grande ampleur ; elle subsiste sous la forme de très nombreux manuscrits conservés en France - principalement à la Bibliothèque nationale - mais aussi en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en Suisse, ce qui atteste l'importance de son « lectorat », comme l'on aime à dire aujourd'hui. À cette œuvre très variée, aucune étude d'ensemble n'a encore été consacrée ; il est vrai que, faute d'édition critique, certains écrits sont restés longtemps d'accès difficile ; la langue de l'auteur est, d'autre part, on a déjà pu le constater à partir des quelques extraits que nous avons cités, souvent bien éloignée de la nôtre, de même que son vocabulaire. Christine de Pisan, enfin, a parlé elle-même, de la « *prolixité* » de ses « *narrations* », admettant que celles-ci pourraient « *aux lisants tourner à ennui* »⁵⁰. Mais il est impossible d'accepter la

condamnation prononcée par l'un des auteurs d'un manuel d'histoire de la littérature en usage pendant de longues années dans les établissements secondaires publics : « *bonne fille, bonne épouse, bonne mère, du reste un des plus authentiques bas bleus qu'il y ait dans notre littérature, la première dans cette insupportable lignée de femmes auteurs à qui nul ouvrage, sur aucun sujet, ne coûte et qui pendant toute la vie que Dieu leur prête n'ont à faire que multiplier les preuves de leur infatigable facilité égale à leur universelle médiocrité* ». Cette sentence n'est rien d'autre qu'un « *simple jugement de valeur* », ne reposant sur aucune étude critique des textes, observe Mme Gauvard après l'avoir citée⁵¹. Il est certain que son auteur, qu'il s'agisse de Gustave Lanson ou de Paul Tuffau, n'avait jamais lu, par exemple, cette extraordinaire « *Vision de Christine* », publiée, pour la première fois en 1932 aux États-Unis, par une religieuse, Sister Mary L. Towner et dont une édition traduite en français moderne n'est disponible en France que depuis quelques années. Qu'il n'ait pas eu le loisir d'examiner

les manuscrits de la « *B. N.* », on peut l'admettre, mais il est inexcusable d'avoir taxé de médiocrité Christine de Pisan sans en avoir donné, et pour cause, la moindre preuve. Des jugements mieux fondés se rencontrent dans des manuels plus récents d'histoire littéraire⁵².

Les œuvres poétiques de Christine de Pisan, publiées intégralement par Maurice Roy en trois volumes parus de 1886 à 1896, « *Cent ballades d'amant et de dame* », datent de l'époque où l'auteur, « *tâcheron des lettres* », selon sa propre expression, écrivait pour faire vivre sa « *maignée* » (sa famille) ; cette poésie courtoise est dictée par la nécessité de plaire en se conformant aux goûts et aux modes ; elle est rapidement fort bien accueillie, donnant à son auteur une réputation d'écrivain de talent qui lui servira pour ses « *œuvres didactiques* », selon l'expression de Marguerite Favier, qui vont nous retenir davantage.

De 1402 à 1413, Christine de Pisan a élaboré toute une œuvre « *de science morale et poli-*

(Suite page 11)

49) Du Castel Mme Étienne, *Ma grand-mère...*, op. cit., p. 176 - Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 189-192 - Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 438.

50) Cité par Du Castel Mme Étienne, *Ma grand-mère...*, op. cit., p. 192. Voir le texte complet en français moderne, in *La Vision de Christine. Voix de femmes au Moyen Âge*, Robert Laffont, 2006, p. 490.

51) Cité par Mme Claude Gauvard, *Christine de Pisan...*, « *Revue historique* », octobre-décembre 1973, p. 418.

52) Berthelot Anne et François Cornillet, *Manuel de littérature. Moyen Âge XVI^e siècle*, Nathan, 1988, pp. 180-182.

(Suite de la page 10)

tique », selon l'expression de Mme Autrand. Il s'agit de six ouvrages complémentaires. Tout d'abord, une « trilogie », ainsi désignée par un commentateur anglais contemporain⁵³ et faite du « Livre » sur Charles V, qui est « moins une biographie historique qu'une réflexion sur le bon gouvernement », du « Livre du corps de policie » et, enfin, du « Livre de Paix ». Il est toujours question du pouvoir et de la société politique « tels qu'ils sont et tels qu'ils doivent être ». Trois autres titres complètent, toujours selon Mme Autrand, le corpus de l'œuvre politique de Christine de Pisan : « Le chemin de longue étude » (1402-1403), inspiré du Dante, le « Livre de la Prodhommie de l'homme » (1405-1406) et le « Livre des faits d'armes et de chevalerie » (1410). Curieusement, on a omis de citer l'« Avision », ou « La Vision », dont le contenu politique est de grande importance, nous le verrons, au moins en ce qui concerne une partie de cet ouvrage. Un thème est toujours présent, celui du prince souverain associé à « l'amour réciproque du roi et de son peuple, fondement de la monarchie »⁵⁴. Le monarque doit être éclairé ; Christine de Pisan fait l'éloge de Charles V appelant à son conseil des gens de toutes conditions, « bourgeois de ses bonnes villes et même des moyennes gens

et deux du commun ». Le roi est seul en mesure d'imposer le respect de l'intérêt général et de rétablir la paix publique ; il incarne l'idéal politique platonicien, la monarchie sophocratique : un seul homme peut tout pour le bien. S'il n'est pas philosophe, il s'est entouré d'intellectuels, dont, on le sait, Thomas de Pisan. On a dit de Charles V qu'il a saisi « l'importance de s'identifier avec le prince du philosophe » et le philosophe, ici, c'est Platon qui affirme : « À moins que les philosophes ne deviennent rois dans les États, ou que ceux que l'on appelle à présent rois et souverains ne deviennent philosophes, et qu'on ne voie réunis dans le même sujet la puissance politique et la philosophie... il n'y aura pas... de relâche aux maux qui désolent les États »⁵⁶.

Dans le « Livre du corps de policie », dédié à Charles VI et aux princes de sang royal, Christine de Pisan reprend le symbolisme du corps social⁵⁷, formulé au XII^e siècle par Jean de Salisbury, dont l'œuvre principale a été traduite en français par ordre de Charles V, en 1372⁵⁸. Le roi est la tête, le « chief » du corps social, les chevaliers, les bras et les mains, et le peuple, les jambes et les pieds ; le corps entier du peuple se différencie en plusieurs « états » ; les bourgeois sont médiateurs entre le commun (ou « menu ») - ici notre

auteur se réfère au « *popolo minuto* » de Florence, par opposition au « *popolo grasso* » - ; la bourgeoisie joue donc un rôle essentiel. Les intellectuels sont attirés par ce « cliché », image du corps politique, comme « *épingles par un aimant* », peut-on lire dans l'ouvrage de James Burns, où l'on ajoute que le « Livre du Corps de Policie » en est « *l'exposé le plus inspiré et le plus populaire* »⁵⁹. Il y a là un bel hommage rendu à Christine de Pisan, présentée par un autre auteur comme apportant la preuve de l'existence d'un sentiment national en France au début du XV^e siècle ; mue par un « *sentiment de loyauté envers son pays d'adoption et la monarchie française* », sa pensée est avant tout une « *pensée patriotique* »⁶⁰. Ici, Christine de Pisan n'a pas besoin de se référer aux Anciens, qu'elle cite souvent, mais l'on retrouve, dans ses propos sur la paix, la « *concordia* » cicéronienne (Cicéron a connu, lui aussi, ce qu'il nomme « *les flammes de la guerre civile* » et il en a été lui-même victime, assassiné par des soldats aux ordres d'Antoine). Pour Mme Gauvrard, l'œuvre politique de Christine de Pisan trouve son unité dans la recherche d'une « *concorde* » évoquée par elle dans le « Livre de la Prudhommie », cette vertu « *qui lie et conjoint les gens d'une cité et*

(Suite page 12)

53) Kennedy Angus J., auteur de : *Christine de Pisan bibliographical guide*, Londres, 1984, suivi de deux suppléments parus en 1994 et en 2004.

54) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 335-350.

55) Dunhabin Jean, in Burns, *Histoire de la pensée médiévale*, op. cit., p. 462.

56) Platon, *La république*, Livre V, XVIII, Trad. d'Émile Chambry, Club français du Livre, 1967, p. 234.

57) Burns, *Histoire...*, op. cit., p. 461.

58) Salisbury Jean de, homme d'Église, évêque de Chartres en 1176, auteur de « *Policraticus* » traduit en français par ordre de Charles V en 1372 - Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 429.

59) Burns, *Histoire...*, op. cit., pp. 453 et 512.

60) Wisman Josette, *L'éveil du sentiment national au Moyen Âge : la pensée politique de Christine de Pisan*, « *Revue historique* » avril-juin 1977, pp. 273-297.

(Suite de la page 11)

d'un pays, et les fait paisiblement et heureusement habiter ensemble et demeurer »⁶¹. On retrouve la même idée dans le

« Livre de la Paix » conviant les Français à se réconcilier.

D'autres aspects de la pensée de Christine de Pisan doivent encore être évoqués : il s'agit

de ses réflexions sur l'opinion publique, sur la condition des femmes et, enfin, sur la France de Jeanne d'Arc.

1° - Une étude critique de l'opinion publique

En 1405 prend fin la rédaction d'une œuvre singulière, « La vision de Christine » ou, si l'on veut rester au plus près du manuscrit, « L'advison Christine ». Cet écrit est resté longtemps mal connu ; on ne possédait qu'une seule édition moderne, parue aux États-Unis en 1932 ; en 2001, à Paris, paraît une édition critique qui servira de base à la publication, en 2006, d'une traduction intégrale, en français moderne, figurant dans un ouvrage collectif intitulé « Voix de femmes au Moyen Âge ». La « Vision » se divise en trois parties ; les deux premières de dimensions à peu près égales et la dernière un peu plus longue. L'ensemble est présenté comme le récit d'un rêve, procédé littéraire souvent utilisé dès l'Antiquité (Le « Songe de Scipion » de Cicéron), mais aussi, plus récemment, dans le fameux « Roman de la Rose » : il y a une « *tradition des songes allégoriques* », observe l'auteur de l'édition de 2006, illustrée notamment par le « Songe du Verger », et par le « Songe du Vieil pèlerin » de Philippe de Mézières⁶³.

« *Il me sembla que mon esprit quitta mon corps* », écrit Christine de Pisan avant de nous conter le cheminement d'une même voyageuse à travers trois épisodes très différents qu'il n'est malheureusement pas possible d'examiner en détail. La première partie s'ouvre sur une rencontre avec la « Dame

couronnée » qui n'est autre que la France s'adressant à Christine en ces termes : « *Chère amie, toi qui aimes tout particulièrement t'attacher au soin de mon bien... note les paroles qui sortiront de ma poitrine* ». Suit un historique des origines du royaume, de ses bons et mauvais « *gouverneurs* ». « Dame » se plaint de ses enfants qui la mutilent et la « *mettent en pièces* » ; il y a là, bien entendu, une claire allusion à la France de Charles VI sur laquelle souffle « *un vent de perdition* » et qui est en proie aux « *vices* ». Christine, après avoir écouté cette plainte, cherche à reconforter la « Dame couronnée » en lui disant que, « *malgré le grand péril où elle se trouvait, s'il plaisait à Dieu, elle serait préservée* »⁶⁴.

La deuxième partie est consacrée à « Dame Opinion » et à ses « ombres » ; ceci pourrait être inspiré de Platon et de son mythe de la caverne dans le Livre VII de la République ; « Dame Opinion » incarne la « *connaissance imparfaite* », selon la traductrice de l'ouvrage⁶⁵ ; c'est trop peu dire si l'on se reporte au texte. Se trouvant à l'Université, Christine découvre au plafond des « *parties d'ombre assemblées par grande foule, comme font nuées au ciel* » ; elles sont de toutes couleurs, s'entremêlant sans pouvoir se différencier les unes des autres et formant comme une « *grande ombre féminine sans corps* ».

« Dame Opinion » se présente comme « *fondée sur ce que la fantaisie rapporte à l'homme, soit en mal, soit en bien* » ; elle fait « *souvent faux jugement* », disant « *qu'une chose est bonne alors qu'elle est mauvaise et aussi l'opposé* » ; elle peut fréquemment faire « *hair et aimer sans cause* » ; elle précise : « *Je ne suis jamais certaine : si certitude il y avait, ce ne serait moi* »⁶⁶. Le pouvoir de « Dame Opinion » est immense ; il est responsable de multiples rébellions, débats, commotions et batailles comme de la discorde entre princes « *qui sont de même sang et amis naturellement* » : « *par mes diversités, je les fais devenir comme ennemis* » ; il sévit également au sein des « *assemblées qu'on dit sages* », universités et conciles⁶⁷.

« Dame Opinion » est encore à l'origine de « *toutes les religions et les sectes qui ont existé dans le monde depuis son commencement* » à la seule exception de la « *loi venue du Ciel* », c'est-à-dire la loi chrétienne fondant la « *religion de la grâce* ». Mais, c'est l'« Ombre » malfaisante qui parle : « *Je fis inventer par Mahomet la fausse religion qui a été et sera continuée pour la punition des chrétiens* » ; de même pour toutes les hérésies répandues dans l'Église⁶⁸. Après avoir donné très longuement la parole à « Dame Opinion », Christine déclare en manière de conclusion : « *... je*

(Suite page 13)

61) Gauvard C., *Christine de Pisan...*, op. cit., p. 429.

62) *Voix de femmes au Moyen Âge*, sous la direction de Danielle Régnier-Bohler, Robert Laffont, 2006, pp. 407-723.

63) Paupert Anne, in *Voix de femmes...*, op. cit., p. 411.

64) *Voix de femmes...*, op. cit., pp. 433-454.

65) *Voix de femmes...*, op. cit., p. 412.

66) *Voix de femmes...*, op. cit., p. 460.

67) *Voix de femmes...*, op. cit., p. 482.

68) *Voix de femmes...*, op. cit., p. 462.

(Suite de la page 12)

vous connais maintenant parfaitement, je dis que vous êtes vraiment la fille d'Ignorance » et, « à cause de l'ignorance qui est en les hommes, le monde est davantage gouverné par vous que par le grand savoir »⁶⁹. On peut voir, ici, à nouveau une réminiscence platonicienne : la sophocratie ou le gouvernement idéal exercé par ceux qui sont, tout à la fois, hommes de science et hommes de puissance.

La dernière partie de la

« Vision » est consacrée à la philosophie, dame « douce, belle et gracieuse ». À cette « Révérende Dame », Christine expose ses origines familiales, ses bonnes et mauvaises fortunes en une « complainte » qui se poursuit avec le récit de son itinéraire intellectuel⁷⁰. Il y a là, selon la traductrice de l'œuvre, une « nouvelle forme d'écriture autobiographique », partie la plus novatrice et la plus passionnante de cet écrit⁷¹, mais il est permis de penser que les pages consacrées à

« Dame Opinion » sont plus intéressantes encore. « Philosophie » répond à Christine, lui adressant consolation et encouragement. C'est ici l'exposé d'une pensée profondément chrétienne appuyée sur de nombreuses citations de saint Augustin. En conclusion, Christine dit à « dame vénérée » qui s'est montrée « sous la forme de sainte Théologie » qu'elle est « vraie sagesse », « très riche nourriture » contenant « tous les délices » et ses derniers mots sont « Deo gratias »⁷².

2° - Des réflexions sur la condition féminine

Nous savons que le père de Christine de Pisan pensait, comme Platon, qu'il n'y avait pas de raison d'interdire aux femmes d'accéder au savoir et qu'il a appliqué ses vues à sa fille qui a été certainement son élève de prédilection. Ce que l'on peut nommer le féminisme est présent dans une grande partie de l'œuvre de notre auteur, en particulier dans deux écrits de 1405, le « Livre de la Cité des Dames » et le « Livre des trois vertus », ce dernier dédié à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne. La « Cité » eut, en son temps, un grand succès, ce que démontre l'existence de nombreux manuscrits en langue française ; elle a été traduite en langue anglaise, traduction qui sera imprimée dans la suite dès que la chose sera possible. Il s'agit d'un éloge, en trois parties, des dames illustres. Les contemporaines d'abord : Isabelle reine

de France, Jeanne duchesse de Berry, etc. ; viennent ensuite les femmes illustres du passé, de l'Antiquité tout d'abord, parmi lesquelles Sapho « sage et subtile poète et poète et philosophe » ; enfin une série de saintes.

Le second ouvrage s'ouvre par une vision de trois « Dames » qui se nomment RAISON, JUSTICE et DROICTURE, toutes somptueusement vêtues et qui ordonnent à Christine d'écrire ce livre, procédé courant dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Nous sommes en présence d'un traité de savoir-vivre et d'enseignement destiné aux femmes de tous les milieux. Une très importante étude universitaire consacrée à ce « Livre » a été publiée à Paris en 1912⁷³ et une traduction intégrale en a été donnée en 2006⁷⁴.

Lorsqu'elle rédige ce nouveau « Livre », Christine est un

écrivain de quarante ans, « sûr de ses forces et de son audience », nous dit la traductrice de l'ouvrage⁷⁵. Dans sa dédicace à celle que l'on regarde comme la future reine de France, elle expose ses intentions : « œuvrer pour le bien et l'honneur de toutes les femmes, qu'elles soient de rang élevé, moyen ou inférieur »⁷⁶. La première partie, occupant à peu près la moitié du « Livre », est destinée, principalement, aux « princesses », c'est-à-dire à toutes celles qui règnent ou sont appelées à régner « en souveraines sur la terre chrétienne » et qui, de ce fait, doivent servir d'exemples à l'ensemble de la communauté des femmes du royaume. La deuxième partie s'adresse d'abord aux « femmes de Cour », vivant dans l'entourage des princesses, puis aux « baronnes », épouses des

(Suite page 14)

69) *Voix de femmes...*, op. cit., pp. 490-491.

70) *Voix de femmes...*, op. cit., pp. 491-535.

71) *Voix de femmes...*, op. cit., p. 414.

72) *Voix de femmes...*, op. cit., pp. 533-535. Sur la foi religieuse de Christine, voir, entre autres, Autrand F., *Christine de Pisan...*, op. cit., pp. 425-436 (« Semper Christiana »).

73) Laigle Mathilde, *Le Livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire*, Honoré Champion, 1912.

74) Pisan Christine de, *Le Livre des Trois Vertus*, in *Voix de femmes au Moyen Âge*, op. cit., pp. 543-698.

75) *Voix de femmes...*, op. cit., p. 543.

76) Pisan Christine de, *Le Livre des Trois Vertus*, in *Voix de femmes...*, op. cit., p. 559.

(Suite de la page 13)

grands seigneurs, pouvant être appelées à exercer de grandes responsabilités en l'absence de leurs maris et, enfin, aux autres femmes de seigneurs dont le rôle, dans la même hypothèse, est plus modeste : veiller à la bonne gestion d'un domaine. À cette dernière catégorie, s'ajoute celles des femmes entrées en religion qui, quelle que soit leur origine sociale, sont anoblies par leur vocation. La troisième et dernière partie a pour objet toutes les femmes n'appartenant pas de quelque façon à la noblesse, dont les situations peuvent être très différentes en fonction des catégories socioprofessionnelles, comme l'on dit aujourd'hui, de leurs maris. Aucun aspect de la condition féminine n'est laissé de côté. Christine nous parle des veuves, dont elle ne connaît que trop bien l'état, mais aussi des jeunes filles, des servantes et femmes de chambre ; les prostituées, « *femmes de mauvaise vie* », ne sont pas absentes de ce tableau détaillé de la société féminine. Il faut noter que l'enseignement que l'auteur entend dispenser à toutes les femmes apparaît, sur certains points, dès la première partie : c'est, par exemple, la question des « *amours illégitimes* » à propos desquelles sont évoqués les dangers de la « *tradition courtoise* » ; cette mise en garde ne concerne pas les seules « *princesses* »⁷⁷. Nous avons, dans ce « *Livre des vertus* », une « *observation réaliste* » de la société, ne procédant pas d' « *une intention*

normative mais descriptive »⁷⁸.

On a parlé d'un « *prétendu féminisme* » de Christine de Pisan⁷⁹ ; il est incontestable, cependant - même s'il convient d'écarter certains rapprochements avec des mouvements contemporains - qu'elle ait été animée par une volonté de « *Défense et valorisation de la femme* », comme l'écrit Mme Autrand⁸⁰, ce qui apparaît à l'évidence dans les deux ouvrages que nous venons de citer et auxquels s'ajoutent d'autres écrits de la même plume, légèrement antérieurs, qui ont été définis comme le « *premier manifeste féministe de l'histoire littéraire* »⁸¹.

La querelle de la Rose est un épisode singulier du temps de Charles VI. Le « *Roman de la Rose* », né au XIII^e siècle, est une sorte de monument de la littérature française médiévale ; il a connu un vif et durable succès, attesté par l'existence de quelques 250 manuscrits et il a longtemps survécu à ses auteurs. L'œuvre est divisée en deux parties, fort différentes à tous égards : la première est de Guillaume de Lorris ; composée vers 1245, faite d'environ 4000 vers, elle est une illustration de l'« *amour courtois* » ; c'est la quête de la femme (la Rose) que le poète voit en songe ; guidé par « *Bel Accueil* », il doit affronter divers ennemis qui se nomment « *Danger* », « *Jalousie* », « *Malebouche* » (médisance). L'œuvre est restée inachevée. Vers la fin du XIII^e siècle, un universitaire parisien, Jean de

Meun, donne une suite et une fin au « *Roman* » y ajoutant plus de 18000 vers de sa façon, dans un esprit complètement différent, comme le montrent les propos des personnages nouveaux qu'il a introduits : « *Raison* », « *Nature* » et « *Genius*, ce dernier étant l'« *intellect de l'intellectuel* », selon l'expression de Régine Pernoud. Ils développent, sur un ton magistral, les doctrines en vogue en ce temps-là, au moins chez certains universitaires parisiens ; il n'est plus question de quête amoureuse ; on professe un complet mépris de la femme, qui « *n'a point de conscience* » ; croire à l'amour n'est que « *folie* » : seule compte la sexualité ; la nature a fait les femmes « *toutes pour tous* » et de même les hommes « *tous pour toutes* »⁸².

Christine a lu le « *Roman* » auquel elle s'attaque une première fois dans son « *Épître au dieu d'Amour* » de 1399, dédiée aux « *loyaux amants de France* » ; l'œuvre de Jean de Meun est dénoncée comme n'étant qu'un « *long procès* » contre les femmes. Des universitaires vont alors prendre la défense du livre, dont, Jean de Montreuil qui rédige une petit « *traité* » à la gloire de Meun ; cet écrit est malheureusement perdu, auquel Christine répond, montrant qu'elle sait, à l'occasion, se laisser aller à la joie de la polémique ; elle réaffirme son hostilité à un roman dans lequel il n'y a que « *dissolution et vice* » : « *Je dis que c'est exhortation de vices confortant*

(Suite page 15)

77) *Voix de femmes...*, op. cit., pp. 543-555.

78) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., p. 403.

79) Laigle M., *Le Livre des Trois Vertus...*, op. cit., pp. 120-124.

80) Autrand F., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 379-424.

81) Berthelot et Cornillet, *Manuel d'histoire littéraire...*, op. cit., p. 178.

82) Lorris Guillaume de et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, mis en français moderne par André Mary, Gallimard, 1949, p. 237.

(Suite de la page 14)

une vie dissolue, doctrine pleine de mensonge, voire de damnation » ; elle poursuit : « *Qu'il ne me soit imputé comme folie, arrogance ou présomption d'oser, moi, femme, reprendre et contredire un auteur si subtil, quand lui, seul homme, osa entreprendre de diffamer et blâmer tout un sexe* ». Contre « *cette femme qu'on appelle Christine, qui livre désormais ses écrits au public* », Montreuil réplique, reconnaissant

qu'elle « *ne manque pas tout à fait d'esprit, pour autant qu'une femme puisse en avoir* ». Cependant, face à l'Université, Christine n'est plus seule ; elle reçoit le soutien de Gerson, qui en a été le chancelier ; théologien et orateur de grande renommée, il dénonce, à son tour, les thèses de Jean de Meun dans un écrit en forme allégorique rédigé en 1401. De son côté, Christine envoie une « *Épître* » sur le sujet à la reine Isabeau, lui demandant de l'ai-

der à soutenir « *contre certaines opinions* » l'« *honneur et louanges des femmes* » et y joint les pièces du dossier⁸³.

La « *Querelle de la Rose* » va peu à peu s'apaiser, dans la tragédie de la guerre civile. Jean de Montreuil va être assassiné. Gerson, comme Christine, va fuir Paris et la terreur bourguignonne, pour se réfugier à Lyon, d'où il saluera comme elle, le moment venu, l'action de la Pucelle.

3° - La France de Jeanne d'Arc

La dernière des œuvres de Christine de Pisan a pour titre le « *Ditié de Jeanne d'Arc* ». Elle est composée à l'abbaye de Poissy et marquée par un retour à la forme poétique : le « *ditié* » est en effet « *un poème à caractère narratif pouvant s'adapter à l'expression d'émotions personnelles aussi bien qu'à l'exposé de vues politiques* », écrit Magaret Switten⁸⁴, universitaire américaine, dans l'introduction donnée par elle à l'édition de ce texte dans les *Voix de femmes au Moyen Âge*. Dans sa traduction en français moderne, dont nous pouvons enfin disposer, le poème est divisé en 61 strophes ; il s'ouvre par ces mots : « *Moi, Christine* », entrée en matière vigoureuse observe encore Mme Switten. Une introduction permet à Christine de rappeler ce qu'a été sa vie recluse : « *Moi qui ai pleuré onze ans en abbaye fermée* » et jusqu'à ce que le soleil se remette à « *briller* ». Un événement extraordinaire est narré à la première personne, après avoir été accompli par la grâce de Dieu. Nous sommes en 1429 ; il est question de Charles VII et de Jeanne d'Arc : « *Pucelle bienheureuse... née à une heure propice... envoyée par Dieu, en qui le Saint-Esprit versa sa grande grâce* » ;

on nous parle aussi des troupes françaises et des Anglais, « *gent perfide* », sans oublier les « *rebelles ignobles* » qui se sont « *jointes à eux* », « *gent aveugle* » dont les Parisiens, « *fous sans confiance* » mais aussi les habitants d'autres « *villes rebelles* » auxquels il est conseillé de demander pardon avant d'être « *dominé par la force* ». Le roi est « *si bon qu'il veut pardonner* », ajoute Christine, ce qui se vérifiera lorsque Charles VII entrera à Paris en 1437 précédé de hérauts criant « *Le Roi ne sait rien !* », mais elle ne pourra être témoin de ce retour à la paix civile autour du « *très grand chef* ».

Le « *Ditié* » est un texte assez court : douze pages dans l'édition de 2006, au format in 12°. Christine a réussi à associer divers registres : histoire, action de grâce, prophétie et exhortation qui, comme l'a dit François Suard en 1999, « *se conjuguent en une harmonieuse symphonie* ». On y retrouve le « *féminisme* » de l'auteur : « *Eh ! quel honneur pour le sexe féminin. Il est évident que Dieu l'aime* » et elle nous dit encore : « *tout le royaume maintenant recouvert et sauvé par une femme* », ce qui n'est pas encore exact au demeurant. Mais cette femme est

« *partout représentée comme instrument de Dieu* », note Mme Switten ; elle est aussi rapprochée de certaines figures de l'ancien Testament, Ester, Judith et Déborah, « *dames de grand mérite par lesquelles Dieu délivra son peuple de l'oppression* ».

Christine n'a pu connaître la capture de Jeanne, ni sa passion. Il reste que son « *Ditié* » a préservé l'épopée de la pucelle « *dans toute la fraîcheur de l'émotion qu'elle provoqua* », comme l'a fort bien dit Mme Switten qui note encore que, de la victoire d'Orléans au sacre de Reims, la recluse de Poissy paraît avoir été bien renseignée. Le « *Ditié* » est un « *écrit militant* » selon l'heureuse expression de Liliane Dulac ; il est conçu par son auteur comme devant avoir la plus grande diffusion possible, comme l'attestent les strophes VII, VIII et X : « *Que ce soit raconté partout, car cela vaut la peine qu'on s'en souvienne, et que ce soit écrit, n'en déplaise à quelques uns, dans maintes chroniques et histoires. Que l'univers entier écoute cette chose merveilleuse et extraordinaire. Voyez si Dieu, en qui toutes grâces abondent, ne soutient pas en fin de compte le bon droit... Qui*

(Suite page 16)

83) Pernoud R., *Christine de Pisan*, op. cit., pp. 105-133 - Autrand F., *Christine de Pisan...*, op. cit., pp. 151-165.

84) Pisan Christine de, *Le Ditié de Jeanne d'Arc*, traduit du moyen français, présenté et annoté par Marguerite Switten in *Voix de femmes...*, op. cit., pp. 699-723.

(Suite de la page 15)

vit jamais arriver chose plus extraordinaire qui défie l'opinion (car cela mérite qu'on la note et qu'on s'en souvienne partout) ».

Quelle a été la diffusion du « Ditié », achevé nous dit son auteur « en l'année susdite mil quatre cent et vingt-neuf, le jour où finit le mois de juillet » (strophe 61) ? Christine est, semble-t-il, morte peu après ; elle n'a sans doute pas eu la possibilité de veiller à ce qu'il soit répandu comme elle le voulait ; des copies ont certainement circulé dans le royaume peu à peu libéré de l'occupation anglaise, mais en quel nombre ? Mme Switten ne pose pas cette question, à laquelle il est impossible de répondre, même approximativement. Pendant fort long-

temps, le « Ditié » a été, sinon totalement oublié, au moins négligé ; une première édition en a été donnée en 1977 à Oxford, dont le texte a été utilisé, ainsi que l'appareil critique, par l'auteur de l'édition en français moderne de 2006 ; entre 1978 et 2000, il a fait l'objet de onze études publiées en France et à l'étranger, ce qui réalise le vœu formulé par l'auteur en 1429. Le « Ditié » est un « *poème qui éclate de joie* », selon Danielle Regnier-Bohler ; il est l'« *expression passionnée des thèmes essentiels à ses buts* », un « *témoignage émouvant et puissant de toute l'œuvre de Christine* » ; il est enfin possible de prendre connaissance, sans avoir recours à un dictionnaire d'ancien français, de ce qu'un commentateur a nommé « *une prière politi-*

que pour la France ». Ces mots, formulés en 1999, renferment l'essentiel de la pensée politique de Christine de Pisan, première femme de lettres française, sotte-ment qualifiée d'« *écrivaine* » par certaines de celles qui, tout en lui rendant hommage, ont cru devoir obéir à une mode ridicule.

L'auteur de la « Vision » occupe une place éminente parmi les écrivains français ; elle est tout à la fois « *le porte-parole de la misère* » de son temps et « *la voix véhémente qui rappelle à la sagesse et à la raison les hommes de pouvoir, les princes rendus à leurs devoirs* »⁸⁵.

Charles -Antoine Cardot

85) *Voix de femmes...*, op. cit., p. XIV.

Christine de Pisan

Bibliographie sommaire

Autrand Françoise, *Christine de Pisan. Une femme en politique*, Fayard, 2009.

Burns James Henderson (sous la direction de), *Histoire de la pensée politique médiévale 350-1450* (The Cambridge History of Medieval Political Thought), Édition en langue française réalisée par Jacques Ménard, P.U.F., 1993.

(Collectif) *Voix de femmes au Moyen Âge*, Robert Laffont, 2006, avec, pp. 405-723 : *La vision de Christine, Le livre des trois Vertus, Le ditié de Jeanne d'Arc*.

Du Castel Madame Étienne, *Ma grand-mère, Christine de Pisan, Muse des cours souveraines*, Lausanne, Éd. Rencontres, 1967.

Gauvard Claude, *Christine de Pisan a-t-elle eu une pensée politique ? À propos d'ouvrages récents*, « Revue historique » n° 508, octobre-décembre 1973, pp. 417-430.

Pernoud Régine, *Christine de Pisan*, Calmann-Lévy, 1982.

Wisman Josette A., *L'éveil du sentiment national au Moyen Âge : la pensée politique de Christine de Pisan*, « Revue historique » n° 522, avril-juin 1977, pp. 289-297.

Notes de lecture :

« Miroir des princes », de Michel Schneider

Où il en est encore question de Princes... mais des « PRINCES qui nous gouvernent ». Cette expression avait été initialement utilisée comme titre d'un libelle écrit par Michel Debré dans lequel il stigmatisait la classe politique de la IV^e république finissante.

Nous pouvons d'ailleurs remarquer que, dans la société où nous vivons, démocratique, égalitariste, anéantissant - ou souhaitant anéantir - tout élitisme, on évoque aisément les gouvernants sous cette dénomination.

Un nouveau livre de Michel Schneider vient de paraître, « Miroir des princes », présenté en 4^e de couverture

(Suite page 17)

(Suite de la page 16)

(Flammarion, collection café Voltaire) avec ce qui pourrait être un sous-titre, « narcissisme et politique ».

L'auteur, psychanalyste, énarque, essayiste, écrivain, a de nombreux centres d'intérêt, art, musique, etc. Il présente, dans son nouvel ouvrage, une critique percutante, amusante et ironique du comportement des personnalités politiques, mais également « des médiatiques ».

Qu'est-ce qu'un « miroir des princes » ? Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, il s'agissait d'une sorte de traité, écrit par des clercs ou des philosophes, destinés aux princes, afin de les guider dans la voie d'un bon gouvernement de leur peuple et de leur âme.

M. Schneider s'appuie sur le constat qu'aujourd'hui les « princes qui nous gouvernent » ne semblent plus s'occuper ni du salut de leur âme ni de celui de leur peuple, obnubilés par leur image que leur renvoient des miroirs. Que sont-ils ? Ce sont les médias, et les « communicants » qui renvoient aux hommes politiques, véritables narcisses, l'image que ceux-ci souhaitent montrer d'eux-mêmes, pensant ainsi plaire à leurs électeurs - ou futurs électeurs -, ce qui aboutit à un mélange fâcheux de la vie publique et de la vie privée, danger souligné, en son temps, par Hanna Harendt. Nos princes voulant être vus et aimés, et s'aimant d'abord eux-mêmes, tels des narcisses, songent principalement à plaire, et perdent tout recul par rapport à eux-mêmes et à leur fonction : on constate une déperdition du sens du gouvernement et de l'État.

Les exemples sont nombreux dans cet essai, et l'un des plus révélateurs est celui de François Hollande déclarant devant les caméras, après un succès au Mali, « c'est le plus beau jour de ma vie... (silence) politique ». L'auteur souligne que ce genre de propos n'appartient pas au registre du discours politique, il s'agit d'une défaite du politique et de la victoire de l'image. M. Schneider évoque Nicolas Sarkozy, qui est aussi bien épinglé pour ce goût immodéré du « je-moi » que le président actuel, que Barack Obama... Il souligne le glissement du regard des hommes en cause sur l'« image du moi », tout en reconnaissant qu'une politique sans narcissisme n'existe pas. Mais, une politique du narcissisme est une ruine matérielle et morale. M. Schneider énumère les différents narcissismes, mimétique, pervers, victimaire, etc., qu'il illustre d'exemples pris dans la vie politique, narcissisme qu'il analyse à travers son prisme de psychanalyste.

La lecture de ce petit traité devrait susciter, chez le lecteur, un dégoût certain de la démocratie et de ses avatars, puisque ce goût du moi est en partie suscité, chez nos hommes politiques, par le souci de leur réélection, sans souci du bien commun. Mais l'auteur n'atteint pas cette ultime conclusion ; toutefois, il évoque Pascal conseillant à un grand de ce monde : « si vous vous regardez vous-même, vous vous perdrez » (Discours sur la condition des Grands). Notre auteur suggère aux hommes politiques plus de décence, moins de narcissisme, ce qui peut aboutir, selon lui, à une démocratie véritable. Il rappelle le souhait d'Orwell : un retour à une « common decency ».

Marie-Sophie Monet

Nicolas Hulot, envoyé spécial au Vatican pour la planète

C'est ainsi que *La Vie* (<http://www.lavie.fr> du 22/11/13) annonce la mission des 21 et 22 novembre 2013 de Nicolas Hulot au Vatican, « en tant qu'envoyé spécial du président de la République pour la protection de la planète ». L'agenda de l'ancien candidat à la primaire d'Europe Écologie-Les Verts pour la présidentielle de 2012 prévoyait des rencontres avec des responsables de la Secrétairerie d'État, du Conseil pontifical « Justice et Paix » et de la Caritas.

Avant ces rencontres, Nicolas Hulot avait accordé une interview à *L'Osservatore Romano* : « *La crise climatique n'est pas un enjeu parmi d'autres, elle conditionne tous les enjeux de solidarité auxquels l'Église est très attachée. C'est un enjeu qui combine toutes les vulnérabilités et qui mettra en péril tous les acquis du progrès. Les Églises, et l'Église catholique en particulier, peuvent nous aider à faire valoir cette dimension et à démontrer la dimension humaniste par excellence de cette cause. Comme vous le rappelez, depuis Paul VI, tous les Papes se sont exprimés en ce sens par des textes de plus en plus explicites. Je souhaite par mes rencontres appeler l'attention du Saint-Siège sur la nécessité urgente d'un acte symbolique qui porte ces écrits à la connaissance des chrétiens et des opinions publiques à travers le monde. Je dis souvent que la particularité de ces négociations est qu'elles ne feront pas des gagnants et des perdants mais que nous en sortirons tous gagnants ou tous perdants* ».

Est-il bien nécessaire de rappeler, ici, ce que Claude Allègre, ancien ministre de l'Éducation nationale de Lionel Jospin, déclarait dans la livraison du 27 septembre 2009 de *Nice-Matin* : « *Nicolas Hulot est un imbécile, vous pouvez l'écrire. C'est une honte qu'il soit devenu le gourou de l'écologie. Il envoie les gens rouler à vélo et lui fait ses affaires en hélicoptère* » ? Gageons, en effet, qu'il ne s'est pas rendu à Rome à bicyclette !

Antigone, héroïne de la loi naturelle

En ces temps calamiteux, où la plupart des autorités temporelles et spirituelles se sont ralliées à l'esprit du monde qui proclame les « Droits de l'Homme », de l'homme tout-puissant, de l'homme maître de la nature, de l'homme maître de sa nature, de l'homme qui décide du *bien* et du *mal* - et donc, de l'homme qui se fait Dieu - une petite voix dérangeante, une petite voix entêtante, retentit du fond des âges : Antigone rappelle aux tyrans de la modernité qu'il existe une *loi naturelle* indépendante de la volonté de l'homme, une loi de sa nature, une loi de *raison* qu'il ne saurait violer sans violer son humanité. Résister pour se conformer au *droit naturel*, mieux, au *droit divin* - si on reconnaît comme Antigone que ce droit vient de Dieu -, voilà le testament sublime de cette jeune fille pour la grande guerre eschatologique contre l'asservissement planétaire qui se profile...

Antigone de Sophocle (495-406 av. J.-C.)

Résumé de la pièce

Le siège de Thèbes vient de finir ; les Argiens sont en fuite ; Étéocle et Polynice se sont entre-tués dans la bataille. Créon, devenu roi à la mort de ses neveux, promulgue un édit inhumain : il veut que le cadavre de Polynice « soit abandonné sans larmes et sans sépulture à la voracité des oiseaux » et il décrète la peine capitale contre les impudents qui enfreindraient cet édit.

Au début du drame, Antigone sort du palais avec un vase sur l'épaule. Courageuse, elle a résolu de verser sur le corps de son frère, Polynice, l'eau lustrale et la poussière prescrites par les rites ; elle se dirige seule vers la campagne où gît le cadavre. Superbe et fier, Créon descend les marches du palais. En termes énergiques, il renouvelle au peuple son ordre sacrilège. Il sera inflexible pour quiconque lui désobéira.

Cette proclamation à peine achevée, un garde arrive, tremblant, qui raconte au roi qu'un téméraire inconnu a jeté un peu de terre sur le cadavre de Polynice et, par conséquent, a accompli les rites prescrits. Créon s'emporte, menace le garde et promet de faire un exemple terrible sur les responsables, si le coupable n'est pas découvert et livré.

Quelque temps après, le garde, tout joyeux, amène Antigone à Créon et la dénonce.. C'est elle qui a inhumé Polynice. Alors s'engage entre le tyran et l'héroïne un dialogue immortel.

Aux reproches et invectives de Créon, Antigone réplique par l'affirmation des lois « non écrites, mais immuables ». Créon défendait ; les dieux ordonnaient... Elle a écouté la voix des dieux et tient tête au tyran qui écume de rage et hurle la sentence de mort.

Antigone trouve un défenseur résolu en la personne d'Hémon, son fiancé, son cousin germain, le fils de Créon. Mais Hémon ne peut rien contre l'implacable entêtement du roi et s'éloigne, désespéré.

Antigone est condamnée à être murée dans une caverne où elle attendra la mort...

Tirésias, messager des dieux, intervient alors pour sauver Antigone et demander l'ensevelissement de Polynice. Effrayé par les prédictions du devin, Créon finit par prendre la décision de contremander l'ordre fatal.

Mais, il est trop tard ! Antigone et Hémon se sont donné la mort dans la caverne... Désespérée, la femme de Créon se tue également... Et, devant les cadavres de son fils et de son épouse, le tyran comprend qu'il y a des dieux qui jugent et qui savent châtier, même les rois...

Brève analyse

L'orgueil de Créon est immense, et ses dernières paroles trahissent sa contrariété d'être désobéi et repris pour des motifs raisonnables. Cependant, il se doit de défendre rationnellement sa loi inique, sous peine de perdre tout crédit, aussi invoque-t-il son *utilité*, son *efficacité* pour maintenir l'ordre de la Cité. Cet argument - « positiviste » avant l'heure - est réfuté par le jurisconsulte romain Cicéron (106-43 av. J.-C.) :

« Il est impossible qu'une chose soit utile si elle n'est pas en même temps moralement bonne. Et ce n'est point parce qu'elle est utile qu'elle est moralement bonne, mais parce qu'elle est moralement bonne qu'elle est utile »¹.

Dans sa pièce, Sophocle montre que l'ordre et la paix ne sauraient, en aucun cas, s'obtenir aux dépens de la *loi morale*, la *loi commune au genre humain*, ou *loi de nature*, loi d'origine divine. Violier la *loi naturelle* provoque,

(Suite page 19)

1) Cicéron, *De officiis*, III, 30.

La question de la loi naturelle

La loi naturelle définie par Aristote

Quand Aristote (384-322 av. J.-C.) traite de la « *loi commune* » à tous les hommes et du *droit naturel* qui lui est associé, il recourt à l'héroïne de Sophocle :

« [...] il y a une justice et une injustice dont tous les hommes ont comme une divination et dont le sentiment leur est naturel et commun, même quand il n'existe entre eux aucune communauté ni aucun contrat ; c'est évidemment, par exemple, ce dont parle l'Antigone de Sophocle, quand elle affirme qu'il était juste d'enfreindre la défense et d'ensevelir Polynice ;

car c'était là un droit naturel : « Loi qui n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier, qui est éternelle et dont personne ne connaît l'origine ». C'est aussi celle dont Empédocle s'autorise pour interdire de tuer un être animé ; car on ne peut prétendre que cet acte soit juste pour certains, et ne le soit pas pour d'autres : « Mais la loi universelle s'étend en tous sens, à travers l'éther qui règne au loin et aussi la terre immense »².

Il existe donc une *loi naturelle* et des droits imprescriptibles qui garantissent à tout être humain la

liberté d'accomplir cette loi : *le droit naturel*. La légitimité d'une autorité, l'amour qu'elle obtient de ses subordonnés, provient précisément de sa soumission à la *loi naturelle*, de son zèle à la défendre et à garantir à chacun les droits de lui obéir.

Remarquons que le moindre des sujets - chez Sophocle, une femme que Créon méprise -, peut signifier au monarque son devoir quand il s'écarte de la *loi naturelle*.

La loi naturelle définie par Cicéron

Environ cinquante ans avant Jésus-Christ, dans son *De republica*, Cicéron définit le *droit naturel* comme la *loi de droite raison* :

« Il est, en effet, une loi véritable, la droite raison conforme à la nature, immuable et éternelle qui appelle l'homme au devoir par ses commandements et le détourne du mal par ses défenses et dont les commandements ni les défenses ne restent jamais sans effet sur les bons, ni sans action sur les méchants. On ne peut

* ni l'infirmier par d'autres lois,

* ni déroger à quelques-uns de ses préceptes,

* ni l'abroger toute entière.

Ni le sénat, ni le peuple ne peuvent nous soustraire à son empire ; elle n'a pas besoin d'interprète qui l'explique.

Il n'y en aura pas une à Rome, une autre à Athènes, une aujourd'hui, une autre demain, mais une seule et même loi éternelle, inaltérable qui dans tous les temps régit à la fois tous les peuples.

Et l'univers entier est soumis à un seul maître, à un seul roi suprême, au Dieu tout-puissant qui a conçu et médité cette loi.

La méconnaître, pour un homme, c'est se fuir soi-même, renier

sa nature et par là-même subir les plus cruels châtiments, lors même qu'on échapperait à tout ce qu'on regarde comme des supplices »³.

Ce texte est remarquable à plus d'un titre ; en effet, quarante ans avant le message du Christ, un païen établit la synthèse de tout ce que l'homme peut connaître sans la Révélation - sans ce que Dieu révèle de Lui et de Sa Création -, par la simple observation du réel, de la nature, par ce que peut conclure la seule raison humaine dans une civilisation avancée, fût-elle polythéiste.

La loi naturelle définie par saint Thomas d'Aquin

Définition

Saint Thomas explique dans la *Somme théologique* que Dieu gouverne le monde par la *loi éternelle* qui est Sa volonté. Dans la créature raisonnable, la *loi naturelle* participe à la *loi éternelle* car la lumière de notre raison nous fait

distinguer le bien et le mal comme une impression de la lumière divine en nous.

« [...] la lumière de notre raison naturelle, nous faisant discerner ce qui est bien et ce qui est mal, n'est autre chose qu'une impression en nous de la lumière divine.

[...] la loi naturelle n'est pas autre chose qu'une participation de la loi éternelle dans la créature raisonnable »⁴.

« ... la loi naturelle émane de la raison, de même qu'une phrase énoncée est œuvre de la raison

(Suite page 20)

2) Aristote, *Rhétorique*, 1373b.

3) Cicéron, *De republica*, libri, III, 17.

4) Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, La Loi, Question 91. Traduction française par M.-J. Laversin, o. p.. Éditions de la revue des jeunes, Société Saint Jean l'Évangéliste, Desclée et Cie, Paris Tournai Rome, 1935.

(Suite de la page 19)

[...] les préceptes de la loi naturelle jouent dans l'homme le même rôle vis-à-vis de l'action que les principes premiers vis-à-vis de la science »⁵.

Il faut désobéir aux lois contraires aux commandements de Dieu

« [...] les lois peuvent être injustes par leur opposition au bien divin : telles sont les lois tyranniques qui poussent à l'idolâtrie ou à toute autre chose en contradiction avec la loi divine. Il n'est jamais permis d'observer de telles lois car « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». [...] Cet argument vise les lois humaines, contraires au commandement de Dieu ; et contre lequel aucune autorité humaine ne prévaut. Il ne

faut donc pas obéir à de telles lois »⁶.

Contenu de la loi naturelle

« Tout ce qui agit le fait en vue d'une fin qui a valeur de bien. C'est pourquoi le principe premier, pour la raison pratique, est celui qui se base sur la notion de bien, à savoir qu'il faut faire et rechercher le bien et éviter le mal. Tel est le premier précepte de la loi »⁷.

« Tout ce qui assure la conservation humaine et tout ce qui empêche le contraire de cette vie, c'est-à-dire la mort, relève de la loi naturelle »⁸.

« [...] appartient à la loi naturelle ce que l'instinct naturel apprend à tous les animaux, par exemple l'union du mâle et de la femelle, le soin des petits, etc. »⁹.

« On trouve dans l'homme un attrait vers le bien conforme à sa nature d'être raisonnable, qui lui est propre ; ainsi se sent-il un désir naturel de connaître la vérité sur Dieu et de vivre en société. En suite de quoi appartient à la loi naturelle tout ce qui relève de cet attrait propre : par exemple qu'il évite l'ignorance, ou ne fasse pas de tort à son prochain avec lequel il doit entretenir des rapports, et en général toute autre prescription de ce genre »¹⁰.

On le constate, la recherche chrétienne sur l'homme ne nie pas les conclusions de la réflexion païenne d'avant la Révélation, au contraire, elle les incorpore, elle les continue et les perfectionne dans une synthèse éclairée par la Parole de Dieu.

La loi naturelle du respect dû aux morts et de l'obligation de pourvoir à leur sépulture

« Quand le respect voulu est manifesté envers les parents décédés et perpétré après leur mort, c'est là que la force morale d'un peuple atteint son point culminant »¹¹.

Le devoir envers les défunts - et en particulier celui de leur assurer une sépulture - se retrouve effectivement dans toutes les grandes civilisations, et saint Augustin en donne la raison :

« Le corps ne nous a pas été donné comme un ornement ou un aide extérieur, il appartient à la nature même de l'homme. De là vient qu'une piété attentive s'est empressée de rendre aux anciens justes les soins funèbres, de célébrer leurs obsèques, et de pour-

voir à leur sépulture ; et tandis qu'ils vivaient, ils ont eux-mêmes prescrit à leurs enfants d'ensevelir leur corps et parfois aussi de les transporter d'un lieu en un autre » (Gen. XXIII, XXV, 9, 10, et XLVII, 30).

« C'est en ensevelissant les morts que Tobie a mérité les faveurs de Dieu : c'est à ce titre qu'il est loué, et un ange même en rend témoignage » (Tob. II, 9, et XII, 12).

« Le Seigneur lui-même, qui devait pourtant ressusciter le troisième jour, publie et recommande de publier la bonne œuvre de cette femme pieuse qui avait répandu une huile parfumée sur ses membres, et parce qu'elle l'avait fait

en vue de sa sépulture » (Matt. XXVI, 7-13)¹².

Bien entendu, ces prescriptions de la loi naturelle sont reprises dans le monde chrétien et, par exemple, le *Catéchisme de saint Pie X* les rappelle au chapitre des « Œuvres de miséricorde ».

Insistons encore, pour dissiper toute équivoque : nous ne parlons pas, ici, du « droit des morts » à être enterrés (ce qui n'a pas vraiment de sens), mais bien de l'obligation pour les vivants d'inhumer leurs morts. La loi naturelle assure à tout être humain le droit de remplir ce devoir.

C'est ce droit naturel que Créon refuse à Antigone.

La postérité d'Antigone et de Créon

5) Saint Thomas d'Aquin, op. cit., La Loi, Question 94, p. 107.

6) Saint Thomas d'Aquin, op. cit., La Loi, Question 96, p. 177.

7) Saint Thomas d'Aquin, op. cit., La Loi, Question 94, pp. 109-110.

8) Saint Thomas d'Aquin, op. cit., La Loi, Question 94, p. 111.

9) Saint Thomas d'Aquin, op. cit., La Loi, Question 94, p. 111.

10) Saint Thomas d'Aquin, op. cit., La Loi, Question 94, pp. 111-112.

11) Confucius, *Entretiens*, I, 9.

12) *Œuvres complètes de saint Augustin*, « Des devoirs à rendre aux morts », traduites pour la première fois en français sous la direction de M Raulx, Tome XII, Bar-le-Duc, 1866. Traduction de M. Defourny.

Hétéronomie traditionnelle et autonomie moderne

S'il existe un exemple frappant de la continuité entre la pensée antique et la pensée chrétienne, c'est bien Antigone. La jeune fille incarne la créature humaine, soumise aux *lois naturelles et divines* ; elle est le symbole de la cité *hétéronome* qui admet une loi supérieure à l'arbitraire d'une volonté humaine, quand un Créon

symbolise, au contraire, le tyran, l'*État autonome* de la cité *moderne* ne reconnaissant que sa propre loi. Et c'est bien ainsi que le philosophe Léo Strauss définit les sociétés post révolutionnaires :

« *Le changement fondamental que nous tentons de décrire se manifeste dans la substitution des droits de l'homme à la loi naturel-*

le : la loi qui prescrit des devoirs a été remplacée par des droits, et l'homme a remplacé la nature »¹³.

Antigone incarne l'exact contraire du révolutionnaire : elle ne remet pas en cause l'autorité, elle ne souhaite pas la renverser, elle la respecte même, mais elle se dresse contre elle et lui désobéit quand ses ordres sont illégitimes.

Sainte Jeanne d'Arc : l'autre figure d'Antigone

En évoquant ainsi la figure de l'héroïne de Sophocle, on ne peut s'empêcher de songer à sainte Jeanne d'Arc, cette Antigone de la monarchie très chrétienne qui rappelle la volonté de Dieu aux Créons de l'époque pour restaurer la loi juste, cette *légitimité* qui, seule, établit le *bien commun*. La Pucelle réaffirme, devant ses juges et ses bourreaux, jusqu'à la mort, la légitimité du roi Charles VII.

Cette ténacité ne laisse pas de surprendre. Charles VII fut-il le roi de France le plus digne de considération ? Était-il, en son temps, le prince le plus vaillant, le plus vertueux, le plus compétent ?

L'épopée de sainte Jeanne d'Arc ne peut se comprendre qu'en terme de restauration, non de la personne du roi, mais de l'institution qui le fait roi. De même que Dieu rappelle aux Hébreux, dans la révélation du Décalogue faite à Moïse,

la *loi naturelle* - pourtant accessible à la raison -, de même, Dieu rappelle aux Français, par l'intermédiaire de sainte Jeanne d'Arc, les *lois de succession* de leur pays.

Et, plus tard, Jean-Baptiste Colbert, neveu du grand Colbert, ne craindra pas d'écrire :

« *Cette loi est regardée comme l'ouvrage de Celui qui a établi toutes les monarchies, et nous sommes persuadés, en France, que Dieu seul la peut abolir* »¹⁴.

Conclusion

Puisse le souvenir d'Antigone et de la Pucelle nous encourager à toujours rappeler la *loi naturelle* avec cette même voix forte qui traverse les siècles, à nous opposer aux lois iniques des Créons de la Modernité, ces démiurges autonomes qui violent toute humanité en légalisant : avortement, « mariage » homosexuel, euthanasie, eugénisme, manipulation du génome humain et, à terme, confiscation des enfants pour permettre à l'État de les conditionner au gré des passions de quelques décideurs omnipotents.

« *Dieu étant le Principe de toutes choses, le souverain Maître des Rois, et Celui seul qui les fait régner heureusement, si la dévotion de V. M. [Votre Majesté] n'était connue de tout le monde, je commencerais ce chapitre qui concerne sa personne, en lui représentant, que si elle ne suit les volontés de son Créateur et ne se soumet à ses lois, elle ne doit point espérer de faire observer les siennes, et de voir ses sujets obéissants à ses ordres* ».

Peut-on trouver plus belle conclusion et plus stimulante motivation au combat pour le rétablissement de la monarchie que ce *Testament politique* du cardinal de Richelieu ?

Marc Blavet

13) Strauss Léo, *La cité et l'homme*, Le livre de poche, Biblio/essais, Paris, 2005, p. 62.

14) Cité par Th. Derisseyl in *Mémoire sur les droits de la maison d'Anjou à la couronne de France*, Fribourg, 1885.

15) C. S. Lewis, *L'abolition de l'homme*, Éditions Raphaël, Suisse, 2000, Traduction de Denis Ducatel.

Un moderne Créon et un moderne Tirésias

« *Il n'y a pas en France de règles supérieures aux lois de la République* », Jacques Chirac, président de la République, le 3 juillet 2003, allocution donnée à l'occasion de l'installation de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité.

« *La doctrine de l'Église rappelle, ce qui peut paraître étrange aujourd'hui, que le respect des lois - notamment celles qui ne sont pas écrites et qui l'emportent sur les lois humaines - est un gage de liberté plus grande* », Mgr Raymond Centène, évêque de Vannes, le 15 novembre 2013, entretien sur le blogue de *L'Homme Nouveau*.

Pour célébrer l'Immaculée Conception...

Ce 8 décembre 2013, *Résistance Républicaine* appelait, place Denfert-Rocherau, à une « Marche pour la laïcité et nos autres traditions », « Pour le respect de la loi de 1905 » avec comme slogan « Pas touche à Noël ! Pas touche à nos fêtes chrétiennes ! ».

Si l'on se souvient que la « loi de 1905 » en question est celle qui institua, en France, la séparation des Églises et de l'État, certaines « explications » sont nécessaires et elles sont données par Christine Tasin, présidente de *Résistance Républicaine* et co-présidente de *Riposte Laïque*, le 14 octobre 2013, dans un article intitulé « Défendre la loi de 1905 c'est défendre les jours fériés chrétiens »¹ :

« ... ce que nous appelons « fêtes chrétiennes » représente, tout simplement, des survivances d'anciens rites universels, des vestiges de rites païens² destinés à assurer aux hommes la bienveillance des forces naturelles ; ils servent, encore et toujours, à assurer la cohésion du groupe, à mettre en spectacle les changements de saison et à dire la peur des aléas naturels... En fait, le plus intéressant dans l'histoire est ce qui n'est pas dit, à savoir que derrière ces fêtes d'apparence chrétienne se cache la survivance d'anciennes fêtes païennes²... ».

La « marche » a bien eu lieu, ce dimanche, de la place Denfert-Rochereau à la place d'Italie : « Superbe marche hier ! Nous n'étions pas nombreux, moins de mille à vue d'œil, mais quelle ferveur, quelle détermination, quelle amitié patriotique entre tous les présents ! Venus des quatre coins de la France et même de Belgique et de Suisse, ils nous ont fait chaud au cœur tous ces amoureux de la France qui chantaient petit papa Noël (sic)... »³.

« Quelle émotion d'entendre les discours de personnalités aussi différentes que celles de Stéphane Lorménil⁴ de Génération patriotes, de Renaud Camus⁵ du Parti de l'In-nocence et du NRPC, ... Hugues Bouchu⁶ pour le Réseau Identités, Paul-Marie Coûteaux⁷ pour le Siel... »³.

« L'animateur tint à faire ovationner quelques résistants présents, que l'actualité a rendu célèbres, comme Maxime Lépante, Marie-Neige Sardin ou Serge Ayoub⁸... »³...

Nous sommes rassurés : l'Immaculée Conception ne fait pas partie des « vestiges de rites païens » !

1) Source : <http://christinetasin.over-blog.fr>.

2) Souligné par nos soins.

3) Source : <http://www.resistancerepublicaine.eu>.

4) Stéphane Lorménil, actuellement président de *Génération Patriotes* « Un trait d'union entre les forces qui défendent l'idée de la nation », était le remplaçant de Fabien Engelmann, candidat FN à Thionville Ouest lors des élections législatives de 2012.

5) Écrivain et essayiste, créateur, en 2002, du *Parti de l'In-nocence*. Le 31 mai 2013, il prononce, au pied de la statue de Charlemagne, le « Discours de Notre-Dame », en hommage à Dominique Venner, suicidé le 21 du même mois.

6) Responsable de la *Ligue francilienne du Réseau Identités*.

7) Président - Fondateur de *Souveraineté, Indépendance Et Libertés* : « Gaullistes et Souverainistes Pour la Reconquête de la France Alliés à Marine Le Pen » (Cf. *Lettre du SIEL* n° 14 - décembre 2013 - 51, rue de Paradis 75010 Paris).

8) Ancien dirigeant de *Troisième Voie* et des *Jeunesses nationalistes révolutionnaires*, mouvements récemment dissous.

Des révoltes à la Révolution Nationale

C'est sur ce thème que s'est déroulée, à Lyon le 7 décembre 2013, la 2^{ème} édition de la « Fête des Patriotes » et qui fut un succès (source : <http://fetedespatriotes.fr>).

Parmi les participants, l'on notait : Yvan Benedetti, Conseiller municipal de Vénissieux, Alexandre Gabriac, Conseiller régional Rhône-Alpes, André Gandillon, Président des *Amis de Rivarol* et directeur du journal *Militant*, Thomas Joly, Secrétaire général du *Parti de la France*, André Le Bloch, Chronique *Jeune Nation*, Émile Honoré, *Paysannerie nationaliste*, Florian Rouanet, Directeur de *francenationaliste.wordpress.com*, Pierre Sidos, Fondateur de l'*Œuvre française*...

Parmi les journaux, associations et mouvements présents, l'on notait : le *Parti de la France*, les *Caryatides*, les *Amis de Léon Degrelle*, *Militant*, le *Comité de Liaison et d'Aide aux Nationalistes*, *Rivarol*, *Le retour aux sources*, le *Forum National Social Radical*, l'*Association pour Défendre la Mémoire du Maréchal Pétain*, *Akribeia*...

Ce « Colloque nationaliste et européen » s'est poursuivi par un banquet, puis une soirée musicale et dansante.

La vedette du concert était le « Docteur Merlin », ancien du *GRECE* et du *Front National*, chanteur au répertoire particulièrement antichrétien (que l'on peut écouter su *YouTube*).

Et Thomas Joly d'appeler, dans son intervention, à un « véritable combat de civilisation » !

Livres reçus

- ***Correspondance récits, lettres inédites (1771-1806)***, Abbé Edgeworth de Firmont, étude réalisée par le Fr. Augustin Pic, o. p., docteur en théologie de l'université de Strasbourg, enseignant en spiritualité à l'université catholique de l'Ouest (Angers) - Éditions du Cerf 24, rue des Tanneries 75013 Paris.

- ***Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme***, par l'abbé Augustin Barruel (1741-1820) - Éditions de Chiré 86190 Chiré-en-Montreuil.

« Ce livre fournit une masse de documents irréfutables qui prouvent que les Francs-Maçons ont fomenté tous les complots dans l'Europe du XVIII^e siècle et il montre par quels mécanismes ces complots ont abouti à la Révolution de 1789. Il fut imprimé pour la 1^{ère} fois à Londres en 1797-1798 ; il remporta un succès extraordinaire, fut réédité sept fois en version intégrale, neuf fois en version abrégée et fut traduit dans les principales langues européennes. En 1974, les Éditions de Chiré le réédite pour la première fois depuis bien longtemps à partir de 1818, dernière version publiée du vivant de Barruel. En 2005, avec la précieuse collaboration de Christian Lagrave, Chiré publie une nouvelle édition (que nous pourrions qualifier de définitive !) avec une importante préface consacrée à la vie et à l'œuvre de Barruel, un index complet et un appareil critique très élaboré. Cette nouvelle édition de 2013 présente quelques ajouts et corrections. »

- ***Pour Dieu et le Roi... en Vendée***, par Brigitte Lundi - Éditions des Petits Chouans 86190 Chiré-en-Montreuil.

« En huit chapitres une Grand-Mère raconte à ses petits-enfants l'histoire de la guerre de Vendée qu'elle a vécue : comment et pourquoi elle a eu lieu, ce qu'on appelle la Vendée, les batailles, le mouchoir de Cholet, la virée de Galerne, les colonnes infernales et la Terreur, la « pacification » de la Vendée, et enfin l'histoire du briseur de calvaires. Simple et émouvant, sous forme de dialogues... Ce livre s'adresse aux enfants à partir de 12 ans. »

- ***Le Lys décapité La Demoiselle du Coskaïr***, par Sabine Daicamps - I.D.B.E. 21, place Duguesclin 22000 Saint-Brieuc.

« Pendant la Révolution, au manoir de Coskaïr en Plounevez-Moëdec, situé en Centre-Bretagne, ils s'appelaient Gabriel de Kergariou, Charles Poënces de Kerilly, Debar, le lieutenant de Cadoudal, Marie Ambroisine de Kergariou, égérie des Chouans et Charles Guillaume, le justicier... »

- ***Problèmes et grands courants de la philosophie***, par Louis Jugnet - Éditions de Chiré 86190 Chiré-en-Montreuil.

« On a fait croire pendant des décennies aux jeunes générations qu'elles n'avaient pas besoin de maîtres. Elles s'en sont données à foison, dans le grand marché de la prostitution spirituelle, intellectuelle et morale, allant les chercher là où elles pouvaient les trouver, dans les auges et les égouts. Il est temps de rebrousser chemin, de respirer l'air libre de la vérité... » (extrait de la préface de Philippe Maxence).

Pour terminer l'année avec humour...

Le jury du Prix « Press Club Humour et Politique » qui distingue « la phrase la plus hilarante de l'année » a procédé à une première sélection pour son édition 2014.

Dans cette sélection, nous avons relevé :

* Henri Guaino, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy : « Si Nicolas Sarkozy n'avait pas été là, il n'y aurait plus de démocratie en France, en Europe et dans le monde » ;

* Nadine Moreno, ancien ministre UMP : « On a une recrudescence de violence... par exemple le vol des portables à l'arraché. Ça n'existait pas avant que les portables existent » ;

* Valérie Pécresse, secrétaire général délégué de l'UMP : « On a besoin d'une Angela Merkel en France et cela peut être un homme ».

Et dire que ces gens-là prétendent « gouverner » !

Carnet du Jour

Décès

Monsieur **Jean Millon-Fumery**, le 6 novembre 2013, à Lille (59).

Monsieur l'abbé **Georges Lapouge**, le 27 novembre 2013 à Paris.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.



Sommaire

<i>Tout homme cria Noël !</i>	<i>p 1</i>
<i>La politique républicaine des moyens et la vacuité des fins</i>	<i>p 2</i>
<i>La vie parisienne</i>	<i>p 3</i>
<i>Christine de Pisan</i>	<i>p 4</i>
<i>Notes de lecture : « Miroir des princes », de Michel Schneider</i>	<i>p 16</i>
<i>Nicolas Hulot, envoyé spécial au Vatican pour la planète</i>	<i>p 17</i>
<i>Antigone, héroïne de la loi naturelle</i>	<i>p 18</i>
<i>Pour célébrer l'Immaculée Conception</i>	<i>p 22</i>
<i>Des révoltes à la Révolution nationale</i>	<i>p 22</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p 23</i>
<i>Pour terminer l'année avec humour</i>	<i>p 23</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p 24</i>

Abonnement - secrétariat

*Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.*

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M



Union des Cercles légitimistes de France

Président : Pierre Bodin
144, rue des professeurs Pellé 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé
Pont Gwenn 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : Dominique Coudé - Courriel : uclf@sfr.fr